**COMMUNE DE GLENIC**

**(CREUSE)**

**ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE D’AUTORISATION UNIQUE RELATIVE AU PROJET D’EXPLOITATION D’UN PARC EOLIEN PAR LA SARL BORALEX LES BRUYERES**

|  |
| --- |
|  **PROCES - VERBAL DE SYNTHESE** |
|  |

**En application de l’article R 123 – 18 du Code de l’Environnement et de l’article 9 de l’arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2021, les observations écrites et orales relatives à l’enquête publique portant sur une demande d’autorisation unique présentée par la SARL BORALEX LES BRUYERES relative au projet d’exploitation d’un parc éolien sur la commune de GLENIC sont regroupées dans le présent procès verbal de synthèse pour être remises dans la huitaine après la clôture de l’enquête publique aux représentants de la SARL BORALEX LES BRUYERESl.**

**Ces derniers disposent d’un délai de QUINZE jours pour répondre à ces observations**

**L’enquête publique s’est déroulée du 24 janvier 2022 au 25 février 2022**

Dans l’ensemble, la participation du public a été importante et s’est intensifiée en début et en fin en fin d’enquête. Les échanges avec le public ont été nombreux et se sont déroulés dans le calme, Aucun incident n’est à signaler**,** l’opposition au projet de parc éolien est forte, elle provient essentiellement des communes concernées et limitrophes et est parfois organisée.

Par ailleurs, nous avons reçu une pétition en provenance d’habitants des communes du rayon d’affichage et de la Communauté d’Agglomération du Grand Guéret signée par 839 personnes concernés par le projet, qui s’opposent aux différentes nuisances occasionnées.

Une seconde pétition en provenance uniquement des habitants de Glénic, signée par 247 personnes nous a également été remise par les mêmes personnes

**I – ANALYSE COMPTABLE**

**1 – 1 Participation**

La participation du public a été importante puisque :

* **559** contributions ont été déposées pendant la durée de l’enquête
* **41** observations sont identiques (doublons), déposées par une même personne sur les différents registres ou sur le registre électronique.

**Ce sont donc 518 contributions qui sont exploitables**

* Un nombre important de personnes sont aussi intervenues plusieurs fois au cours de l’enquête apportant une contribution différente à chaque fois

**1 – 2 Répartition par registre :**

* **26** contributions ont été déposées sur les deux registres physiques déposés à la mairie de GLENIC recevant les permanences de la commission d’enquête.
* **507** personnes ont consigné des observations sur le registre électronique mis à leur disposition sur le site internet :http://projet-eolien-glenic.enquêtepublique.net et sur le site dédié : projet-eolien-glenic@enquetepublique.net
* **6** courriers ont été reçus au siège de l’enquête
* **19**  notes écrites ont été annexées aux registres déposés à la mairie de Glénic
* **1** courriel a été reçu sur le site internet de la mairie de Glenic

**1 – 3 Equilibre observations favorables / Défavorables**

Sur les 518 contributions déposées exploitables:

* **498** sont **défavorables** au projet soit **96.13 %**
* **20** sont **favorables** au projet soit **3.86 %**

 **II – SYNTHESE DES OBSERVATIONS**

**Nombreuses, toutes les observations abordent généralement des sujets identiques. Aussi, la commission d’enquête a décidé de les regrouper par thème.**

**Pour chaque thème, la synthèse des observations est suivie du nom de son auteur et de la mention RP suivie du numéro du registre puis du numéro d’ordre si elle provient d’un registre papier, de la mention RE suivie du numéro d’ordre si elle provient du registre électronique.**

**La version originale des observations papier est annexée au présent document.**

**Les observations électroniques ont été mises à la disposition du porteur de projet par le gestionnaire du registre électronique et de l’adresse dédiée**

**2 – 1 CONTRIBUTIONS DEFAVORABLES AU PROJET**

**2 – 1 - 1 THEMES ABORDES :**

**1 – Manque de vent**

**L’importance du gisement de vent est un sujet très sensible sur un projet de parc éolien, surtout que les données concernant ce gisement sont souvent fournies avec parcimonie dans les dossiers d’enquête. C’est le cas du projet nous concernant, ce qui a souvent crée le doute dans la population. Ce thème a été abordé à 81 reprises**

Elle l’a fait savoir de façon massive comme Mme FANTHOU (RE7), Mr BONINGUE (RE18), ANONYME (RE40), ANONYME (RE78), Mr AUCLAIR (RE89), Mr TAYMANS (RE111), Mr et Mme LEMAIRE (RE119), Mr MASSON (RE135), ANONYME (RE138), Mme LUBRET (209)

Mme BIZALION (RE213), « BEATRICE » (RE226), Mr GARAT (RE229), Mr et Mme WAGENAAR (RE74), Mr BERNARD (RE248), Mme LAGHI (RE249) : Mr PATRICE GABAZZI (RE251), Mr DESVILLETTE président de l’ADPECV (RE268), Mr et Mme LEMAIRE (courrier n°1) (note écrite n°15), Mme LUBRET (RP1-3), Mr TIXIER (RP1-5), Mme BIZALION (RP-8), Mr LAMY (RP1-10), ANONYME (RE301), C. ROUSSEAU (RE324), ANONYME (C. G.) (RE345), ANONYME (RE351), Anne DELEMIS (RE357), ANONYME (364), Association GUÉRET-ENVIRONNEMENT (RE440), ANONYME (377), J-P CLOSTRE (RE378), ANONYME (RE380), S. BAUDIMONT (RE404), ANONYME (RE443), Geneviève GUÉRET (RE444), ANONYME (RE446), ADEV (RE460), Thomas DEVAUD (RE476), ANONYME (RE481), ANONYME (RE485) RICHE (RE489), Virginie GRANCHO (RE494), Viviane BOUCHET (RE452), ANONYME (RE502)

ANONYME (RE301), C. ROUSSEAU (RE324), ANONYME (C. G.) (RE345), ANONYME (RE351), Anne DELEMIS (RE357), ANONYME (364), Association GUÉRET-ENVIRONNEMENT (RE440), ANONYME (377), J-P CLOSTRE (RE378), ANONYME (RE380), S. BAUDIMONT (RE404), ANONYME (RE443), Geneviève GUÉRET (RE444), ANONYME (RE446), ADEV (RE460), Thomas DEVAUD (RE476), ANONYME (RE481), ANONYME (RE485) RICHE (RE489), Virginie GRANCHO (RE494), Viviane BOUCHET (RE452), ANONYME (RE502)

Association GUÉRET-ENVIRONNEMENT (RE440) : le mat de mesure est éloigné des implantations prévues des éoliennes (Soulas JOUILLAT). Les données fournies (sur 4 ans) ne sont pas crédibles et de plus très optimistes. La moyenne creusoise se situe entre 4,5 m/s et 5,5 m/s. La Creuse est un département les moins ventés.
A noter que, page 53 les valeurs retenues dans le tableau ne sont pas en concordance avec la carte au-dessus, seules les 2 dernières cases correspondent et non les 3.
On assiste au lissage des vitesses de vent.

Mr GLEMET (RE112) estime que le porteur de projet est peu prolixe sur le sujet bien que ce soit fondamental pour justifier l’intérêt du projet et présente une démonstration chiffrée sur l’insuffisance de vent. La commission d’enquête demande au porteur de projet de répondre aux chiffres avancés par Mr Glémet dans son observation n° 112 du registre électronique

Mr GOUNY (RE114) soutient la démonstration d l’observation précédente

Mr et Mme LEMAIRE (RE119) (courrier n°1) (note écrite n°15) sont sur le même registre en affirmant que pour qu’une éolienne tourne, il faut un vent de 18km/h soit 5m /s, les vents ne sont pas assez conséquents pour que le projet soit concret.

Mr BERY (RE205) affirme qu’il n’y a pas de vent en Creuse et pose la question suivante : Pourquoi pas d’éoliennes sur la côte landaise ou il y a du vent ?

Pour qu’une éolienne soit productive, il faut un vent de 18km/h, les vents ne sont pas assez conséquents, les éoliennes ne fonctionnent pas tout le temps : Mr et Mme LEMAIRE (RE71)

Pour L et C P (RE231), elles ne produisent que le quart du temps

Mme CHARASSON (RE246) affirme que la plupart du temps, elles ne tournent pas

Mr SOULAT (note écrite n°8) : notre région est située dans une des zones les moins ventées de France

L’association ADEV (note écrite n° 16) estime que le projet est une absurdité dans un pays sans vent

ANONYME (RE432) note que le vent est rare et irrégulier.

J.P. RENON (RE321) pratiquant l’aviation de loisir, il estime que la Creuse est pourvue de vents irréguliers voir inexistants et toujours erratiques.

**2 – Le démantèlement :**

**81 contributions évoquent les problèmes de démantèlement du parc éolien en fin de vie C’est les plus souvent au travers de son financement que le démantèlement a été évoqué: les intervenants ne pensent pas que le coût du démantèlement sera supporté par l’exploitant qui aura disparu mais par les propriétaires des terrains ou par la collectivité.**

C’est le cas d’un intervenant anonyme (RE61), ou de Mme COULAUDON (RE103), Mr VILLANO (RE113), Mr MOREAU (RE123), ANONYME (RE138) , ) Mme TRESPEUX (RE198), Mme PRUVOST (RE206), Mr GARAT (RE229), Collectif SOS EOLE 23 (RE234), ANONYME (RE288), Mme PENOT (note écrite n°5), ANONYME (RE301), J. JAVAYON (RE305), ANONYME (RE329), ANONYME (334), C. COLIN (RE336), ANONYME(339), P. et P. LABARRIÈRE (RE365), Alain MARMONIER (RE370), ANONYME (RE391), ANONYME (RE394), ANONYME (RE396), J. CHAIX (RE411), Michel BORDAS (RE438), Association GUÉRET-ENVIRONNEMENT (RE440), ANONYME (RE443), Viviane BOUCHET (RE452), ADEV (RE460), ANONYME (RE464), Gabin Jean (RE467), Mauricette GENITEAU (RE469), ANONYME (RE473), Muriel WEHBI-GOUVERNAIRE (RE478) RICHE (RE489), Virginie GRANCHO (RE494),

 Mr et Mme WAGENAAR (RE74) précisent que le démantèlement d’une éolienne coute 200 000 €/MW et cite l’exemple de la société ERL qui a demandé une audience en urgence au Président de la Cour d’Appel pour péril financier après avoir été sommé de démanteler 7 éoliennes dans l’Herault

D’autres estiment que la provision de 50000€ par éolienne est très insuffisant, Mr GOUNY (RE75), Mr D. MARCELLIN (RE137), Mr TERRIOUX (RE156), ) Mme TRESPEUX (RE198), Collectif SOS EOLE 23 (RE234), Mme GOLBERY (note écrite n°7), Mr SOULAT (note écrite n°8)

La fin de vie d’un parc éolien et son démantèlement suscitent des inquiétudes : Ainsi un ANONYME (RE34), Mr VILLANO (RE113), ANONYME (RE188), Mr LE GOFF (RE238), Mme LE GOFF (RE239), Mme CHARASSON (RE246), Mr WOOD (RP2-4), ANONYME (RE301), J. JAVAYON (RE305), ANONYME (RE329), ANONYME (334), C. COLIN (RE336), ANONYME(339), P. et P. LABARRIÈRE (RE365), Alain MARMONIER (RE370), ANONYME (RE391), ANONYME (RE394), ANONYME (RE396), J. CHAIX (RE411), Michel BORDAS (RE438), Association GUÉRET-ENVIRONNEMENT (RE440), ANONYME (RE443), Viviane BOUCHET (RE452), ADEV (RE460), ANONYME (RE464), Gabin Jean (RE467), Mauricette GENITEAU (RE469), ANONYME (RE473), Muriel WEHBI-GOUVERNAIRE (RE478)

 RICHE (RE489), Virginie GRANCHO (RE494), se demandent ce que deviendront les éoliennes en fin d’exploitation, qui les fera démonter, qui paiera, quelle est leur durée de vie..

Le cout du démantèlement fait l’objet de controverses, ainsi Mr BAYRON (RE22) estime que le démantèlement est manifestement sous-estimé lequel restera à la charge de la collectivité. C’est également le cas de Mr GLEMET (RE65)

Mr BASTIERE (RE146) demande quel sera le coût réel de la déconstruction ?

L’association VieVents en Creuse (RE196) se pose des questions concernant les garanties financières liées au  de démantèlement qui seront régies par les lois de la province du Québec et les lois canadiennes

Pour Mme BIZALION (RE213), le coût du démantèlement sera à la charge des propriétaires des terrains

L’association VieVents en Creuse (RE196) précise que l’arrêté du 26 aout 2011 relatif à la remise en état du site et à la constitution de garanties financières dont il est fait état dans le dossier est abrogé

ANONYME (RE383) demande que le porteur du projet fournisse au moins trois devis de démantèlement différents.

ANONYME (RE384) « souhaite que tous les décideurs et élus qui donnent un avis favorable se portent caution solidaire en leur nom propre du démantèlement des éoliennes en fin de vie en cas de défaut de l'entreprise et, ou du propriétaire. »

**3 – Développement et rentabilité de l’éolien**

**Ce thème a été abordé sous trois aspects distincts parfois contradictoires: La rentabilité, le rendement et le rapport financier des éoliennes. Les observations ont été scindées selon ces trois aspects:**

* Rentabilité

**63** observations remettent en cause un mode de production d’électricité peu rentable et polluant en raison de sa production intermittente devant être compensé par le gaz ou le charbon  :

C’est le cas de Mr GLEMET (RE1), de Mr BAYRON (RE22), ANOMYME (RE40) ANONYME (RE61), Mme GOLBERY (RE84), ANONYME (RE138), ANONYME (RE149), ANONYME (RE153), ANONYME (RE167) ? Mr LEMAIRE (RE193), Mr BONDIEU (RE194), ) Mme TRESPEUX (RE198), Mr et Mme WAGENAAR (RE74), Mr LE GOFF (RE238), Mme CHARASSON (RE246), Mr DESVILLETTE président de l’ADPECV (RE268), Mme GIRAULT (RE286), Mme GIRAULT présidente de France Nature Environnement (RE 287), (courrier n°3) Mr et Mme LEMAIRE(courrier n°1) (note écrite n°15), Mr SOULAT (note écrite n°8), Mr WOOD (RP2-4), Mr PEYRARD (RP2-10), Anny DUPEREY (RE 291), ANONYME (RE303), J. JAVAYON (RE305)**,** M.J. RENON (320), ANONYME (334), ANONYME (351), Justine BATAILLE (RE356), Anne DELEMIS (RE357), P. et P. LABARRIÈRE (RE365), Alain MARMONIER (RE370), J-P CLOSTRE (RE378), ANONYME (RE351), ANONYME (RE391), ANONYME (RE400), ANONYME (RE415), ANONYME (RE418), ANONYME (RE427), Michel BORDAS

(RE438), Pascal LAMBERT (RE439), Mireille-Laure GOUVERNAIRE (441), Dominique BERNARD (RE442 et 504), ANONYME (RE443), Viviane BOUCHET (RE452), ADEV (RE460), ANONYME (RE464), ANONYME (RE477), Sébastien ESCAICH (RE486) (cf. exemple allemand), Virginie GRANCHO (RE494), ANONYME (RE502)

L’efficacité et le rendement des éoliennes ne sont pas clairement démontrés : Mr VILLANO (RE113)

Mme BOURON (RE130) a fourni en annexe de sa déclaration des courbes de vent en provenance des données de Meteoblue pour démontrer que les informations de Boralex n’ont aucune utilité et n’augure en rien de la rentabilité énergétique du site

Mr D. MARCELLIN (RE137) met en cause la pertinence industrielle et économique du projet

Mr GARAT (RE229) estime que le coût de production actuel est tout sauf rentable

Le collectif SOS EOLE 23 (RE234) considère que les éoliennes sont installées dans une zone à très faible potentiel, cela veut dire très faible production d’électricité

La rentabilité est plus que contestable : Mme GOLBERY (note écrite n°7)

Mme MOEHRING (note écrite n° 18) (RP1-15) a fourni des remarques très détaillées sur le business plan de la société. Vous voudrez bien répondre à cette observation de façon spécifique. Elle a fourni en annexe une copie du compte rendu de la Commission d’enquête parlementaire du 23 juillet 2019 sur l’impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables et fait remarquer le manque de considération et la volonté de tout faire passer sous l’égide de la philosophie Boralex lors de l’audition des dirigeants devant cette commission

Pour Mr LAMY (RP1-10), la capacité de production électrique par rapport à la puissance nominale installée est médiocre voir très mauvais

* Rendement

**Le rendement des éoliennes a lui aussi été largement évoqué par les intervenants (48 fois) qui estiment que le rendement des éoliennes annoncé dans le dossier est surestimé. Pour cela, ils se basent sur les résultats des autres parcs éoliens du département et par le fait que la région soit peu ventée.**

Mr KECHECHIAN (RE8), Mr GOUNY (RE10), ANONYME (RE13) ANONYME (RE322), S. BAUDIMONT (RE404), ANONYME (RE428) font remarquer que les éoliennes ont un faible rendement en électricité, d’autres qu’elles ne sont pas rentables Mr BONINGUE (RE18)

L’éolien n’apporte rien  ou ne produisent rien, sont inefficaces ou ont un rendement énergétique faible et imprévisible: Mme NENQUIN (RE29), ANONYME (RE81), Mr PARINAUD (RE88), Mr AUCLAIR (RE89), Mme COULAUDON (RE104), Mr TAYMANS (RE203), Mr et Mme D. et A.LEMAIRE (RE210), Mr et Mme BONNYAUD (RE211), Mme CHARASSON (RE246), Mme LAGHI (RE249), Mr ARRAUD (RE255), ANONYME (RE280), Mme CAZADE (courriel n°1), Mme FORET (note écrite n° 4), Mr MAES (note écrite n° 14), ANONYME (RE 301), Allan J. Hanse (RE306), ANONYME (RE310), C. ROUSSEAU (RE324), V. PIZZONERO (RE325), ANONYME (RE326), C. COLIN (RE336), ANONYME (340), Alain MARMONIER (RE370), Rudy MAES (RE375), M-N DIEUTEGARD (RE402), Michel BORDAS (RE438), ,Mireille-Laure GOUVERNAIRE (441) Geneviève GUÉRET (RE444), ANONYME (474), Thomas DEVAUD (RE476), Muriel WEHBI-GOUVERNAIRE (RE478), ANONYME (RE482), ANONYME (RE502), N. MATHURIN (506),

Mr DESVILLETTE président de l’ADPECV (RE268) affirme que les résultats ne sont pas probants, les objectifs énergétiques n’étant pas atteints comme c’est le cas à la Souterraine

Mr CHAMPEYMOND président de l’association VITHEC (courrier n°4)affirme que le secteur n’étant pas particulièrement venté, les vent permettront à peine d’atteindre le facteur de charge moyen des aérogénérateurs qui est de 17% en Creuse pour 24% au niveau national

Lorsque l’on étudie le modèle économique et les performances des éoliennes, on ne peut pas être pour le développement d’un parc à Glénic : Mr GABAZZI (RE127)

Leur rendement est bien trop misérable : 23% au mieux, 17% en Nouvelle Aquitaine : Mr PATRICE GABAZZI (RE251)

Mme PENOT (note écrite n°5) : le facteur de charge d’une éolienne est de 20%, ce qui signifie qu’elle n’est efficace que 90 jours par an, le reste du temps, elles ne sont pas productives

Mme MALHERBE (RP1-11) estime que les nuisances seront plus importantes que la production électrique

* Rapport financier des éoliennes

**Le rapport financier des éoliennes (62 contributions) qui peut paraitre en contradiction avec le sujet précédent est un sujet sensible et souvent évoqué par les intervenants en raison peut être du montant des sommes en jeu et du système de rachat de l’électricité à un prix supérieur au prix de revente, différence financée par le consommateur.**

Pour Mr GLEMET(RE65) , l’écologie est une caution morale pourvu qu’elles rapportent aux développeurs et aux propriétaires et cite la question de la sénatrice Mme Bonnefoy au Gouvernement sur les conséquences sur le budget de la commune.

Ce projet est conçut pour les intérêts financiers de quelques personnes et de Boralex au détriment de l’écologie et des habitants de la région :ANONYME (RE81), Mr et Mme COTINEAU MORA (RE83), Mr GUILLEBAUD (RE85), Mr GUILLAUME (RE91), Mm t. AUCLAIR (RE93), ANONYME (RE117) Mr DU HOMMET (RE118), Mr TISSIER (RE128), Mr PASTY (RE133), Mr BASTIERE (RE146), ANONYME (RE181), ANONYME (RE188) Mme TRESPEUX (RE198), Mme MASSON (RE212), Mme BIZALION (RE213), Mr et Mme WAGENAAR (RE74), Mme LAGHI (RE24), Guy MARTIRE (RE296), J. JAVAYON (RE305), J. CHAIX (RE 411), ANONYME (RE415), ANONYME (RE418), ANONYME (RE427)

M.J. RENON (RE320), C. COLIN (RE336), ANONYME (RE339), ANONYME (RE351), ANONYME (RE380), S. BAUDIMONT (RE404), Michel BORDAS (RE438), ANONYME (RE443), ANONYME (RE446), Carole TISSIER (RE462), ANONYME (RE464), Gabin Jean (RE467), Mauricette GENITEAU (RE469), ANONYME (RE473), Thomas DEVAUD (RE476), ANONYME (RE482), ANONYME (RE485), Sébastien BIDOU (RE488), Raphaël LABARRIÈRE (RE490), ANONYME (RE502)

Mr AUCLAIR (RE89) se pose la question : est-ce que les éoliennes rapportent plus d’électricité que d’argent

Mr GLEMET (RE96) n’est pas convaincu par l’entrée au capital de la société :C’est faire abstraction de tous les effets négatifs, la commune doit avoir des informations consolidées pour évaluer le bilan coût avantages, c’est le promoteur qui rafle la mise grâce à un bonus de production qui peut aller de 1 à 6€/MWh, il s’interroge sur la régularité juridique des négociations entre la commune et le porteur de projet .

Selon Mme TISSIER(RE101), Boralex est une entreprise de businessman qui brasse de l’argent sous couvert de l’écologie

Mr GARAT (RE229) se demande s’il n’y aurait pas des intérêts cachés

Le Collectif SOS EOLE 23 (RE234), ANONYME (C. G.) (RE345) pensent que c’est une catastrophe pour le contribuable français,, le gain revient uniquement au promoteur

Pour Mr BERNARD (RE248), le cout de rachat du MW/h se fait à des prix bien supérieurs au marché, Ces producteurs privés, via la haute finance ont bien compris leur intérêt à investir dans ce domaine

Mr DESVILLETTE président de l’ADPECV (RE268) déclare : les promoteurs sont des profiteurs du système bénéficiant de subventions provenant de l’état donc du contribuable.

L’association LENA (RE279) conteste le système de rachat de l’électricité

Mr GUILLEBAUD (note écrite n°6) déplore que l’on projette de laisser des sociétés multinationales détruire ce que l’on a transmis. Leur seul but est de faire de l’argent

Pour Mme MALHERBE (RP1-11), l’énergie éolienne est devenue un business, un choix au plus haut niveau de l’état que l’on impose avec mépris aux citoyens des campagnes sous couvert de la protection de l’environnement

 Le projet est basé sur un besoin financier et non écologique selon Mr WOOD (RP2-4)

Mme Josiane GUERRIER (RE459) joint un document démontrant que le taux de charge estimé par le porteur du projet est largement optimiste et que la marge d’erreur risque d’affecter le chiffre d’affaires du projet.

ANONYME (RE385) souhaite savoir comment le promoteur a anticipé l’évolution des tarifs d'achat d'électricité (janvier 2021), et quels sont les risques qui pèsent sur son activité en cas d'évolution des tarifs d'achats d'électricité.

ANONYME (RE329), Anne DELEMIS (RE357), ANONYME (RE360), ANONYME (377) : ce sont des installations répondant à des motifs plus financiers qu’écologiques.

**4 – Financement de l’éolien**

**Ce thème (28 contributions) est en relation avec les précédents. Certains contributeurs sont en désaccord profond avec le mode de financement de l’éolien notamment les subventions accordées par l’état à des sociétés bénéficières et font la relation avec la CSPE prélevée sur leur facture d’électricité.**

C’est le cas de Mr GLEMET (RE1) (RE62), d’un ANONYME (RE17), ), Mr GOUNY (RE114), Mr GOUY (RE159) ANONYME (339), ANONYME (C. G.) (RE345), Anne DELEMIS (RE357), ANONYME (RE380), ANONYME (RE391), J. CHAIX (RE411), ANONYME (RE427), Pascal LAMBERT (RE439), Mireille-Laure GOUVERNAIRE (441), ANONYME (RE443), Viviane BOUCHET (RE452), Raphaël LABARRIÈRE (RE490), ANONYME (RE502)

Mr GABAZZI (RE127) estime que le rapport cout avantages est fortement en défaveur des éoliennes car elles coutent une fortune aux contribuables

C’est le contribuable qui compense le surcoût du rachat de l’électricité : Mr BERNARD (RE248), ANONYME (RE322), Julien TERRIOUX (RE337).

Mme LAGHI (RE249) fait remarquer que le cout exorbitant des éoliennes est financé par d’énormes subventions supportées par les contribuables

: Mr PATRICE GABAZZI (RE251) est opposé au projet, notamment en raison du mode de financement de l’énergie éolienne : Sans subventions, donc sans l’apport de taxes payées par le contribuable, il n’y aurait personne pour construire l’ombre d’une éolienne dans notre région

Pascal LAMBERT (RE439), ADEV (RE460), ANONYME (RE464), ANONYME (RE502) font remarquer que les taxes sont payées par le consommateur (CSPE).

**5 – Impacts sur les paysages**

**La préservation des paysages est un thème très sensible pour les habitants de Glénic mais aussi de toute la Creuse très attachés à ces paysages typiques du Limousin qui sont jusque là très préservés. Il a été abordé à 180 reprises par les intervenants**

De nombreuses contributions comme celles de Mr GUYONNET(RE2) de Mme FANTHOU (RE7), de Mr KECHECHIAN (RE8), Mr GOUNY (RE10), Mme NENQUIN (RE12), ANONYME (RE13), ANONYME (RE17), Mr CARIANT (RE23), EC (RE25), Mr BOURY (RE26), ANONYME (RE27), Mme NENQUIN (RE29), Mr et Mme BRANGER (RE30), ANONYME (RE34), Mme OBLIN (RE35), Mr FOULATIER (RE70), Mr AUCLAIR (RE89), Mme DARCY (RE95) , Mme TISSIER(RE101), Mme POIGNANT (RE102), MME VANET (RE110), ANONYME (RE121), Mr MOREAU (RE123), Mr GABAZZI (RE127 ), , Mme BONNETAUD (RE148), ANONYME (RE153), Mr GOUY (RE159), ANONYME (RE167), Mr GUYONNET (RE172), ANONYME (RE186), ) Mme TRESPEUX (RE198), Mr PARINAUD (RE204), Mr BERY (RE205), Mme PRUVOST (RE206), Mr et Mme BONNYAUD (RE211), « MIREILLE » (RE227), Mr et Mme WAGENAAR (RE74), L et C P (RE231), Mme GAMBART (RE232), Mr CATTENOZ (RE237), Mme LE GOFF (RE239), ANONYME « Isabelle » (RE244), : Mr PATRICE GABAZZI (RE251), Mr ARRAUD (RE255), Mme VALERY (RE267), Mr DESVILLETTE président de l’ADPECV (RE268), ANONYME (RE280), Mme GIRAULT (RE286), Mme GIRAULT présidente de France Nature Environnement (RE 287), (courrier n°3) Mr CHOLLEY (RE289), Mr CHAMPEYMOND président de l’association VITHEC (courrier n°4), Mme FORET (note écrite n° 4), Mme PENOT (note écrite n°5), Mme GOLBERY (note écrite n°7), Mr SOULAT (note écrite n°8), Mme DESRIER (note écrite n°10), Mr GOUMY (RP1-4), Mr LAMY (RP1-10), Mme LEFRANC (RP2-6), Mme DARNEY (RP2-7), ANONYME (RE303), J. JAVAYON (RE305), ANONYME (RE307), ANONYME (RE310), Sylvie DESRIER (RE313), M.J. RENON (RE320)

ANONYME (RE322), V. PIZZONERO (RE325), ANONYME (RE326), ANONYME (RE329),

ANONYME (RE333), ANONYME (334), C. COLIN (RE336), Julien TERRIOUX (RE337), ANONYME (339), ANONYME (340), ANONYME (L.D.)(RE342), ANONYME (344), ANONYME (C. G.) (RE345), Amélie PARINAUD (RE349), ANONYME (351), ANONYME (352), Justine BATAILLE (RE356), Anne DELEMIS (RE357), Pete BENNET (RE358), ANONYME (RE359), ANONYME (RE360), Sylvie LESUISSE (RE361), F. S. (RE363), ANONYME (RE364), ANONYME (RE368), Alain MARMONIER (RE370), Victor LAURENDEAU (RE371), ANONYME (RE372), Rudy MAES (RE375), ANONYME (377), J-P CLOSTRE (RE378), ANONYME (RE381), ANONYME (RE391), Louise QUATRESOUS (RE393), ANONYME (RE400), M-N DIEUTEGARD (RE402), Y. DELATTRE (RE403), S. BAUDIMONT (RE404), Régine LEBEL (RE407), J. CHAIX (RE411), ANONYME (RE415), Carl DUNING-GRIBBLE (RE416), ANONYME (RE418), Pauline CONCHON (RE420), F. BARROUILHET (RE423), B. et G. CHABRAT (RE424), ANONYME (RE427), ANONYME (RE428), ANONYME (RE429), Association VieVents en Creuse (RE430), ANONYME (RE431), ANONYME (RE432), Pascal LAMBERT (RE439), Mireille-Laure GOUVERNAIRE (441), GUÉRET-ENVIRONNEMENT (RE440), ANONYME (RE443), Geneviève GUÉRET (RE444), Emmanuel DENIS (RE445), Pierre CHARTRON (RE447), Maria Karen Vreugdenhil (RE448), T. BERNARD (RE450), Viviane BOUCHET (RE452), ANONYME (RE453), Viviane BOUCHET (RE452), ADEV (RE460), ANONYME (RE463), ANONYME (RE464), Annie BONNETAUD (RE466), Gabin Jean (RE467), ANONYME (RE468), Mauricette GENITEAU (RE469), ANONYME (RE470), Pascal RIBOULET (RE471), ANONYME (RE472), ANONYME (RE473), ANONYME (474), A. BERNARD (RE475), Thomas DEVAUD (RE476), ANONYME (RE477), ANONYME (RE481), ANONYME (RE485), Annette PARINAUD (RE487), Apolline LABARRIÈRE (RE492), Serge ARRAUD (RE496), Claudine ARRAUD (RE497), David SERTILLANGE (RE499), Audrey DUMAS (RE501), N. MATHURIN (506), font état de dégradations ou de destruction du paysage causées par les éoliennes sans plus de commentaires

Certains ont le sentiment que le projet vise dénaturer le paysage ou la campagne uniquement dans le but de faire du profit : Mr GUILLOT (RE66), Mr GOUNY (RE75),

Abstraction faite de tous les effets négatifs, Mr L-F GLEMET cite l’exemple d’éoliennes en Charente Maritime qui ont massacré le paysage

Un contributeur avance que les éoliennes modifieront le paysage dans un rayon de 25km, toute la vallée de la Creuse serait sacrifiée :Mr BERNARD (RE132)

L’Association de défense des paysages du Guéretois (RE215) fait remarquer que le site est extrêmement proche et cerné de plusieurs sites emblématiques

Mme POULET (RE253) pense que la destruction des paysages sera permanente pour les générations actuelles et à venir

Selon Mr PARINAUD (RE264) , ce sera la destruction définitive de l’identité paysagère

Mr CHASSIN (RE266) pose la question suivante : comment sous prétexte écologique, peut-on laisser les exploitants défigurer l’espace vert et bleu à ce point ?

Mme VALERY (RE267) demande pourquoi vouloir détruire notre belle campagne

Mr DESMOULIERE (note écrite n°9) estime que la lisibilité du paysage emblématique de la vallée de la Creuse sera compromise

Mme MALHERBE (RP1-11) affirme qu’elles seront visibles du Sancy et du Puy deDome

Allan J. Hanse (RE306), Michel BORDAS (RE438), ANONYME (RE473), GUÉRET-ENVIRONNEMENT (RE440) notent la co-visibilité avec l’église de Glénic et le château de Jouillat.

C. ROUSSEAU (RE324) pense que les modélisations et les photomontages du dossier sont beaucoup trop réducteurs par rapport au rendu réel.

**6 - Impacts sur le tourisme**

**L’impact sur le tourisme (80 contributions) a lui aussi été largement évoqué par les intervenants. En effet, le tourisme est le principal atout du département grâce en particulier à ses paysages. Il est également sa principale source de revenus. De nombreuses actions sont menées à tous les niveaux pour poursuivre son développement et l’installation d’un nouveau parc éolien est ressentie comme un frein à ce développement par les intervenants**

Les nuisances que le projet portera au tourisme sont souvent évoquées souvent au sens large sans plus de détails : Mr GUYONNET (RE), ANONYME (RE13),ANONYME (RE24), Mr BOURY (RE26), AN, Mme BOUCHET ( RE176), Mme DEBOUCHER (RE179), Mme GUERRIER (RE197), Mme LUBRET (209), Mme GAMBART (RE232), Collectif SOS EOLE 23 (RE234), Mme LE GOFF (RE239), Mr GLEMET (RE265), Mr CHASSIN (RE266), Mr DESVILLETTE président de l’ADPECV (RE268), ANONYME (RE280), Mme GIRAULT (RE286), Mme GIRAULT présidente de France Nature Environnement (RE 287), (courrier n°3) Mr CHOLLEY (RE289), Mme FORET (note écrite n° 4), Mr SOULAT (note écrite n°8), Mr DESMOULIERE (note écrite n°9), L’association ADEV (note écrite n° 16), Mme SOUBRANT (RP1-6) , Mme LEFRANC (RP2-6), Mr LAMBERT et Mme BONNETAUD (RP2-8), Mr AUCOUTURIER (RP2-9), ), ANONYME (RE301), Sylvie DESRIER (RE313), M.J. RENON (RE320), C. ROUSSEAU (RE324), ANONYME (RE333), ANONYME (334), Justine BATAILLE (RE356), Anne DELEMIS (RE357), Pete BENNET (RE358), Sylvie LESUISSE (RE361),F. S. (RE363), P. et P. LABARRIÈRE (RE365), ANONYME (RE368), Victor LAURENDEAU (RE371), ANONYME (RE380), M-N DIEUTEGARD (RE402), Y. DELATTRE (RE403), Régine LEBEL (RE407), J. CHAIX (RE411), Carl DUNING-GRIBBLE (RE416), ANONYME (RE428), Michel BORDAS (RE438), ANONYME (RE443), Emmanuel DENIS (RE445), ANONYME (RE446), Pierre CHARTRON (RE447), ANONYME (RE451), Viviane BOUCHET (RE452), ADEV (RE460), Carole TISSIER (RE462), Pascal RIBOULET (RE471), ANONYME (RE473), MAIRIE ANZÊME (RE479), ANONYME (RE481), Liliane GOUNY (RE484) ANONYME (RE485), Sébastien BIDOU (RE488), Raphaël LABARRIÈRE (RE490), Audrey DUMAS (RE501), Dominique BERNARD (RE505).

Pour Mr et Mme LEMAIRE (RE119), (courrier n°1) (note écrite n°15) les éoliennes apporteront des effets économiques néfastes pour le tourisme

Une personne anonyme (RE122) doute que les citadins viendrons s’installer en Creuse ou le tourisme est notre seule richesse

Mr GOUNY (RE10) note l’impact négatif sur le tourisme et condamne la comparaison des éoliennes à une œuvre d’art

Dans l’environnement du parc se trouvent plusieurs gites, maisons d’hôte logements touristiques, le tourisme industriel ne compensera pas la perte des touristes due aux éoliennes, est un argument avancé par Mr GOUY (RE159) et ANONYME (RE326)

Mme LUBRET (209) rappelle que les éoliennes seront très proches et visibles du village de Villelot sur la commune limitrophe de Jouillat ou il y a 3 gîtes magnifiques

« Impact négatif sur l’attraction touristique » : Mr PARINAUD (RE264)

Mr LAMY (RP1-10) estime que le projet est en contradiction avec les publicités réitérées d’années en années par les organismes chargés du développement touristique

Dominique BERNARD (RE505 ) : l’économie du tourisme deviendra sans doute la 1ère économie de la Creuse, à nous de la développer plutôt que de la sacrifier.

Pascal LAMBERT (RE399), propriétaire de gîtes à Villelot (JOUILLAT) indique que tous ses clients questionnés ont répondu ne pas souhaiter louer un gîte à proximité d’un parc éolien.ANONYME (RE387) souhaite que l'O T de la Creuse organise un sondage via son fichier de client afin d'évaluer plus concrètement les conséquences financières à attendre pour le département.

Association Creuse ENVIE (RE425) joint un dossier et un sondage (de nov. 2017) sur l’opposition des touristes à la présence d’éoliennes sur leur lieu de villégiature.

**7 – Impacts sur la faune et la flore**

**Si la flore a été peu citée, la faune a été largement évoquée puisque se sont 165 contributeurs qui sont intervenus sur ce thème. C’est le thème qui a été le plus largement évoqué mais aussi ou les interventions sont les plus détaillées et les plus documentées. La faune est un sujet sensible pour la population dans une région où elle est relativement préservée. Le sujet emblématique concernant la faune étant les grands rapaces et les importants passages de grues au moment des migrations au printemps et à l’automne auxquels les Creusois sont particulièrement attachés. Les propos ont parfois été accompagnés de photographies**

**L’implantation d’un parc éolien est vécue comme étant très destructeur pour la faune.**

Beaucoup d’intervenants dénoncent l’effet hachoir pour dénoncer les collisions des oiseaux avec les pales comme Mr GLEMET (RE), ANONYME (RE13), ANONYME (RE58) mais d’autres, plus simplement font état d’impacts négatifs sur la faune :Mme FANTHOU (RE7), Mr BAYRON (RE22), EC (RE25), Mr BOURY (RE26), ANONYME (RE27), Mr et Mme BRANGER (RE30) ANONYME (RE40), ANONYME (RE61), Mme Y HOU (RE67), Mr Camille FOULATIER (RE73), ANONYME (RE77), Mr et Mme COTINEAU MORA (RE83), Mr PARINAUD (RE88), Mme POIGNANT (RE102), Mme COULAUDON (RE104) MME VANET (RE110), Mr VILLANO (RE113), Mr et Mme LEMAIRE (RE119), Mr TISSIER (RE128), Mr MASSON (RE136), Mr D. MARCELLIN (RE137), Mr BASTIERE (RE146), ANONYME (RE149), ANONYME (RE167), Mr GUYONNET (RE172), Mme DEBOUCHER (RE179), ANONYME (RE188), Mr AUBLANC (RE192), Mr LEMAIRE (RE193), ) Mme TRESPEUX (RE198), Mr F. TISSIER(207), Mr et Mme D. et A.LEMAIRE (RE210), Mr et Mme BONNYAUD (RE211), Mme MASSON (RE212), « BEATRICE » (RE226), Mr GARAT (RE229), Mr et Mme WAGENAAR (RE74), Mr et Mme LEMAIRE (RE71), Collectif SOS EOLE 23 (RE234), Mme LE GOFF (RE239), Mr PUYJALON, président du Mouvement de la Ruralité (RE240), ANONYME (RE242), ANONYME « EVAN » (RE250), : Mr PATRICE GABAZZI (RE251), Mme POULET (RE253), Mr CHASSIN (RE266), Mme VALERY (RE267), Mme DUBRAC (RE275), ANONYME (RE280), Mme GIRAULT présidente de France Nature Environnement (RE 287), (courrier n°3) Mr et Mme LEMAIRE(courrier n°1), Mr CHAMPEYMOND président de l’association VITHEC (courrier n°4), Mme CAZADE (courriel n°1), Mme FORET (note écrite n° 4), Mme PENOT (note écrite n°5), Mr SOULAT (note écrite n°8), Mr MAES (note écrite n° 14), Mme LUBRET (RP1-3), Mr GOUMY (RP1-4), Mr SOUBRANT (RP1-7), Mme BIZALION (RP-8), Mr LAMY (RP1-10), Mme MALHERBE (RP1-11), Mme DARNEY (RP2-7), Mélissandre PINARDON (RE298), ANONYME (RE299), ANONYME (RE303), Allan J. Hanse (RE306), ANONYME (RE307), ANONYME (RE310), M.J. RENON (RE320), V. PIZZONERO (RE325), M. et Mme COUNIL (RE328), ANONYME (RE329), ANONYME (RE332), ANONYME (RE333), C. COLIN (RE336), ANONYME (339), ANONYME (L.D.)(RE342), ANONYME (344), Alexandra COUNIL (RE346), GAEC Élevage Verger Les Véchères (RE347), Amélie PARINAUD (RE349), Pete BENNET (RE358), Sylvie LESUISSE (RE361), P. et P. LABARRIÈRE (RE365), ANONYME (RE368), Caroline SILVE (RE369), ANONYME (RE372), Rudy MAES (RE375), ANONYME (RE376), ANONYME (RE391), ANONYME (RE394), ANONYME (RE396), M-N DIEUTEGARD (RE402), Y. DELATTRE (RE403), S. BAUDIMONT (RE404), J. CHAIX (RE411), Carl DUNING-GRIBBLE (RE416), Pauline CONCHON (RE420), F. BARROUILHET (RE423), ANONYME (RE429), Michel BORDAS (RE438), Pascal LAMBERT (RE439), Association GUÉRET-ENVIRONNEMENT (RE440), Mireille-Laure GOUVERNAIRE (441), Geneviève GUÉRET (RE444), ANONYME (RE446), T. BERNARD (RE450), ANONYME (RE451), ANONYME (RE453), Viviane BOUCHET (RE452), ANONYME (MFA) (RE461), Carole TISSIER (RE462), ANONYME (RE464), ANONYME (RE468), ANONYME (474), Thomas DEVAUD (RE476), ANONYME (RE477), MAIRIE ANZÊME (RE479), Gabin Jean (RE467), Muriel WEHBI-GOUVERNAIRE (RE478), ANONYME (RE485), Annette PARINAUD (RE487), Serge ARRAUD (RE496), Claudine ARRAUD (RE497).

Mr GOUNY (RE19) note de nombreux manquements sur la faune aviaire dans l’étude d’impact : oubli manifeste du faucon pèlerin, de la grande aigrette, du milan royal et du milan noir du grand duc d’Europe. Le comptage des grues aillant été effectué hors période de migration. Il note que la DDT, dans son avis, avait jugé l’étude incomplète. Il souligne également le danger que les éoliennes font courir aux chiroptères.

Sylvie DESRIER (RE313) note les insuffisances importantes et les oublis de l’E I concernant l’avifaune ayant un statut de protection élevée (hibou grand et moyen duc, chouette effraie,...), faucon pèlerin, milan noir et royal, les chiroptères, les incidences sur le site Natura 2000 Grande Creuse ; elle indique que la zone humide de l’étang du Chancelier situé à moins de 2 kms est un site de repos régulièrement utilisé par les grues cendrées.

Mme Maud DUVEUF (RE 57), Présidente de SOS Faune Sauvage, basée à Verneuil sur Vienne 87, rappelle que la mission du centre de sauvegarde, géré par cette association est de recueillir les oiseaux sauvages momentanément incapables de pourvoir à leur survie. Après convalescence, les oiseaux sont relâchés Pour ce faire, la méthode du «taquet » est parfois mise en œuvre

Il s’agit d’une volière ou les animaux ont fermés et soignés puis relâchés progressivement.

Le centre de sauvegarde utilise cinq sites en Limousin dont un est situé à Glénic au village de Mauques, depuis son ouverture en 2016 il a relâché 155 oiseaux ; Le lieu doit posséder une biotope favorable et un vaste espace de chasse sans danger. A Mauques, ile bénéficient de conditions optimales. Mais il devient de plus en plus malaisé pour le centre de sauvegarde de trouver des espaces adéquats ;

Si le « Taquet » de Mauques venait à disparaitre en raison de la présence des éoliennes, il deviendrait impossible de retrouver un autre site en Creuse.

Mr BOUIS(RE59) s’étonne de l’oubli de ce « taquet » dans le dossier alors qu’il a fait l’objet de reportages et d’articles dans la presse depuis 2016.

Louise QUATRESOUS (RE393), ANONYME (RE394), vantent les mérites du « taquet » de Mauques (RE57) et pensent que le parc éolien fera courir un grand risque aux rapaces inexpérimentés qui seront relâchés

Mr PARINAUD (RE88) et Annette PARINAUD (RE487) citent des exemples de parcs éoliens en service ou des problèmes sur les animaux domestiques ont été constatés.

Mme MARCELLIN (RE109), vétérinaire référent faune sauvage pour la Creuse et vétérinaire du centre de soins de Verneuil sur Vienne précise que le dispositif « taquet » évoqué dans l’observation n°57 remarquable d’efficacité est installé sur sa propriété à Mauques avec l’objectif d’ouvrir à cet endroit un centre de soins dédiés a la faune sauvage aviaire et aux petits mammifères. C’est pour cette raison qu’elle s’oppose à l’implantation d’éoliennes à proximité,

 Mr BOUIS (RE115) fait remarquer que le Milan Noir bénéficie d’une protection totale depuis l’arrêté ministériel en date du 29 octobre 2009 et Mr GOUNY (RE126) fait remarquer qu’il est présent sur le site de construction du parc éolien

L’Association VieVents en Creuse (RE131) confirme la présence du milan noir sur la zone d’implantation, il est donc inconcevable que ce projet voit le jour .Le milan noir étant une espèce protégée par la loi

Mr CHAFFARD-LUCON (RE151), membre de SOS faune sauvage précise que Glénic est un spot exceptionnel pour réintroduire des animaux sauvages notamment les rapaces, Continuerons nous si ce projet voit le jour ? Il précise que les animaux sauvages souffrent de la présence des éoliennes

Mme GUERRIER (RE158) rappelle que les chiroptères seront très présents sur le site or pendant la nuit, la chaleur et la lumière des éoliennes attirent les insectes provoque une hécatombe sur les chauves-souris qui chassent à la tombée de la nuit

Concernant les chiroptères, le GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin) expose tous les arguments qui motivent son avis défavorable au projet.

Le projet se tient dans le couloir migratoire de la grue cendré et de nombreux autres migrateurs, il est situé sur un site de nidification de plusieurs espèces protégées sont des arguments avancés par Mr GOUY (RE159)

Mr GOUNY (RE221) demande pourquoi les observations du SEPOL ne sont pas consultables, Il réaffirme la présence sur le site de rapaces protégés par la loi, l’étude du promoteur est incomplète et obsolète

Selon Mr et Mme WAGENAAR (RE74), une éolienne tue environ 400 individus volants/an et non 2 ou 3 comme annoncé

Mme LAGHI (RE249) précise que le site est une zone de passage migratoire des oiseaux et des chauves-souris et une zone d’habitats pour de multiples espèces nicheuses et hivernantes ainsi que d’autres espèces très nombreuses

L’Association VieVents en Creuse (RE256) précise que le GMHL a été sollicité en 2011 dans le cadre du projet Jouillat-Glénic, les expertises de terrain ont été réalisées en 2013 – 2014, les enregistrements du mât de mesures auraient été pertinents s’ils concernaient ce projet de Jouillat-Glénic qui n’a plus cours depuis longtemps. L’implantation de ce mât par rapport au projet actuel rend ces écoutes peu significatives. Cette association estime qu’il aurait été judicieux de consulter à nouveau les données naturalistes sur le site. Elle suppose que cette lacune importante dans l’étude d’impact sur les chiroptères est une explication probable à l’absence de demande de dérogation pour la destruction de ces espèces protégées

Mr ALBIN (RE258) a relevé la présence de 2 ZNIEFF sur la commune de Glénic ainsi que les éoliennes sont implantées à moins de 200m de boisements et de haies ou sont mentionnées 22 espèces de chiroptères contrairement aux préconisations EUROBATS

Mme DESRIER (note écrite n°10) estime que quelque soit les mesures de bridage, la mortalité sur l’avifaune et les chiroptères sera très élevée

Michel-Arthur DECREM (RE293) rejoint la position de FNE23 en ce qui concerne le passage des grues cendrées à basse altitude.

ANONYME (RE 323) : dans l’E I le cas de la grue cendrée est largement occulté ; ce 18 février environ 300 grues ont été observées vers Jouillat en majorité à basse altitude.

L’Association VieVents en Creuse (RE300) critique de l’E I concernant l’avifaune  (le porteur de projet y module le degré de vulnérabilité de chaque espèce contactée à sa convenance ; de plus certaines espèces à statut réglementaire élevé ne figurent pas dans cette étude.).

« Tout ceci permet de dire que sur les trois critères de notation deux sont subjectifs et permettent au porteur de projet de moduler le degré de vulnérabilité de chaque espèce contactée à sa convenance. L’observation 290 montre que les degrés de patrimonialité et de vulnérabilité de la Grue Cendrée n’ont pas été évalués correctement. Ceux de la Chouette Hulotte ne le sont pas non plus au vu du nombre d’individus réintroduits grâce au « Taquet » (obs. 57 et 60) et des dates et périodes d’expertise.

Quant au niveau d’enjeux et de vulnérabilité du Hibou Grand-Duc, du Faucon Pèlerin, du Hibou Moyen Duc ou de la Chouette Effraie, ils n’ont pas été évalués du tout, puisque curieusement, ces espèces à statut réglementaire élevé ne figurent pas dans l’étude des impacts sur l’avifaune. »

Dans ses observations (RE319, 330, 354, 362 et 480), l’association présente des données précises sur le hibou grand-duc, le faucon pèlerin, le hibou moyen-duc, la chouette effraie et le milan royal, leur présence à proximité du lieu du projet, leur vulnérabilité, leur statut de protection et considère « les impasses totales sur ces espèces dans l’étude d’impact incompréhensibles et inadmissibles ».

Jean-Luc FANTHOU (RE317) fait part de ses recherches sur le site «www.faune-limousin.eu» en notant la liste des oiseaux observés sur le site des « Bruyères » (observations des falconidés de 2016 à 2022, de toutes les espèces de janvier 2021 à février 2022). Il met en cause (RE406) l’étude sur l’avifaune (effectifs cumulés, niveaux de sensibilité, niveaux de vulnérabilité…) pour les espèces : roitelet à triple bandeau, martinet noir,
faucon crécerelle) et fait référence à l’étude nationale sur la mortalité des oiseaux due aux éoliennes réalisée par la L.P.O. : « …Quant aux espèces impactées, "81 % des cadavres retrouvés appartiennent à des espèces protégées ou présentant une préoccupation majeure quant à leur état de conservation", rapporte l'étude. Il est constaté que les espèces les plus fragiles sont également davantage affectées dans les sites Natura 2000. (voir l’observation 314). Il ajoute (RE409), en s’appuyant sur ces observations personnelles, que les effectifs des espèces Chardonneret Élégant et Verdier d’Europe ont été sous-estimées dans le tableau de synthèse page 84 de l’analyse de l’état initial et que les espèces Pinson du Nord et le Pinson Gros Bec casse noyau n’apparaissent pas dans l’étude sur l’avifaune.

Dominique BERNARD (RE426) indique que les 5 éoliennes formeront une barrière aux déplacements de l’avifaune de 1,5 km sur un couloir migratoire. Ces volatiles devraient être fortement impactés mais leur destruction difficile à quantifier car leurs dépouilles seront vite ramassés par la sauvagine (belettes, fouine, martres, putois, chats sauvages, renards,…) vivant en nombre dans les sous-bois à proximité, qui en feront sans doute leur festin !…
ANONYME (RE451) évoque les migrations de l’avifaune

ANONYME (339), GAEC Élevage Verger Les Véchères (RE347) signalent les impacts sur les élevages

**8 - Impacts sur l’écologie, sur l’environnement, la biodiversité, la nature et le patrimoine naturel**

**Ce thème général, cité 97 fois, est une remarque générale que font les intervenants pour dénoncer les effets négatifs que le parc éolien peut avoir sur l’environnement, Il regroupe à lui seul tous les impacts détaillés dans les différents thèmes.**

Les interventions peuvent parfois être très détaillées comme l’a fait L’association ADEV (note écrite n° 16)

 Pourquoi détruire la nature ? se demande une personne anonyme (RE69)

Ce projet n’a rien d’écologique : Mr FOULATIER (RE70), ANONYME (RE139), ANONYME (RE167), Mme BOUCHET ( RE176), ) Mme TRESPEUX (RE198), Mr PARINAUD (RE204), Mr BERY (RE205), Mme PRUVOST (RE206), Mr F. TISSIER(207),Mme LUBRET (209), Mr et Mme D. et A.LEMAIRE (RE210), Mme MASSON (RE212), « BEATRICE » (RE226), L et C P (RE231), Mme GUILLOT (RE235), Mr LE GOFF (RE238), Mr PUYJALON, président du Mouvement de la Ruralité (RE240), ANONYME (RE242), Mme DARCY (RE243), Mme CHARASSON (RE246), Mr DESVILLETTE président de l’ADPECV (RE268), ANONYME (RE273), ANONYME (RE280), Mr CHOLLEY (RE289), Mr CHAMPEYMOND président de l’association VITHEC (courrier n°4), Mme CAZADE (courriel n°1), Mme PENOT (note écrite n°5), L’association ADEV (note écrite n° 16), Mme SOUBRANT (RP1-6), Mme BIZALION (RP-8), Mr PEYRARD (RP2-10), ANONYME (RP 2-11), Anny DUPEREY (RE291), Guy MARTIRE ( RE296), Mélissandre PINARDON (RE298), anonyme (RE299), Allan J. Hanse (RE306), ANONYME (RE307), ANONYME (RE310), Sylvie DESRIER (RE313), Dominique BERNARD (RE318), ANONYME (RE333), C. COLIN (RE336), ANONYME (L.D.)(RE342), ANONYME (344), Justine BATAILLE (RE356), Anne DELEMIS (RE357), Pete BENNET (RE358), ANONYME (RE360), ANONYME (364), Alain MARMONIER (RE370), ANONYME (RE372), J-P CLOSTRE (RE378), ANONYME (RE380), ANONYME (RE394), ANONYME (RE396), ANONYME (RE400), S. BAUDIMONT (RE404), J. CHAIX (RE411), ANONYME (RE415), Carl DUNING-GRIBBLE (RE416), ANONYME (RE427), ANONYME (RE428), ANONYME (RE429), ANONYME (RE431), Association GUÉRET-ENVIRONNEMENT (RE440), Mireille-Laure GOUVERNAIRE (441), Emmanuel DENIS (RE445), T. BERNARD (RE450), Dominique BERNARD (RE458) et (505), ADEV (RE460), Gabin Jean (RE467), ANONYME (RE473), Thomas DEVAUD (RE476), ANONYME (RE481), ANONYME (RE482), Annette PARINAUD (RE487), Sébastien BIDOU (RE488), Hippolyte LABARRIÈRE (RE491), Apolline LABARRIÈRE (RE492), Raphaël LABARRIÈRE (RE490),Virginie GRANCHO (RE494), David SERTILLANGE (RE499), Audrey DUMAS (RE501), ANONYME (RE503).

Alain MARMONIER (RE370) dénonce l’impact de la fabrication des éoliennes (dont l’extraction des minerais nécessaires) et de leur transport.

Pourquoi détruire la nature ? se demande une personne anonyme (RE69)

Ce projet n’a rien d’écologique : Mr FOULATIER (RE70)

 Mme DARCY (RE95) affirme que l’on ne peut accepter la destruction d’un si bel environnement

Un ANONYME (RE117) estime que le caractère écologique n’est pris en compte que sous certains aspects, sans toutefois préciser lesquels

Il serait dommage de détruire cette belle nature pour des éoliennes Mme LEPAGE (RE120)

Détruire l’environnement pour des énergies soi-disant vertes est une aberration totale selon Mme POULET (RE253)

Mme AUBLANC (RP1-2) s’inquiète du peu de considération pour le patrimoine naturel

Mme LEFRANC (RP2-6) demande si les dégâts collatéraux sur l’environnement sont justement estimés

**9 – impacts sur la santé, infrasons, effets stroboscopiques**

**139 contributions dénoncent un risque pour la santé des êtres humains mais également sur les animaux exposés aux éoliennes. Ce sont souvent les infrasons, les ultrasons, les champs électromagnétiques et les effets stroboscopiques qui sont, selon les intervenants, les principales causes d’atteintes à la santé :**

De nombreuses personnes évoquent les nuisances sur la santé de façon générale, c’est notamment le cas de Mr GUYONNET(RE2), Mme BONNETAUD (RE3) qui site les pathologies possibles, d’un ANONYME (RE17), Mr BAYRON (RE22), EC (RE25), Mr BOURY (RE26), Mme Y HOU (RE67), Mme AUBLANC (RE86), Mr PARINAUD (RE88), Mr TISSIER (RE128), Mr MASSON (RE135), , Mme BONNETAUD (RE148), ANONYME (RE149), ANONYME (RE167), Mme DEWEZ ( RE182), Mr PARINAUD (RE204), Mr F. TISSIER(207), Mr et Mme BONNYAUD (RE211), Mr GARAT (RE229), Mr et Mme LEMAIRE (RE71), Collectif SOS EOLE 23 (RE234), Mme GUILLOT (RE235), Mr BERNARD (RE236), Mr PUYJALON, président du Mouvement de la Ruralité (RE240), ANONYME (RE242), Mme LAGHI (RE249), Mr PARINAUD (RE264), Mr DESVILLETTE président de l’ADPECV (RE268), ANONYME (RE280), Mme GIRAULT présidente de France Nature Environnement (RE 287), (courrier n°3) Mr et Mme LEMAIRE(courrier n°1), Mme FORET (note écrite n° 4), Mme PENOT (note écrite n°5), Mme GOLBERY (note écrite n°7), Mr SOULAT (note écrite n°8), Mr DESMOULIERE (note écrite n°9), Mr MAES (note écrite n° 14), Mme AUBLANC (RP1-2), Mr LAMY (RP1-10), Mme DARNEY (RP2-7), ), Anny DUPEREY (RE 291), Guy MARTIRE ( RE 296), Mélissandre PINARDON (RE 298), ANONYME (RE303), Allan J. Hanse (RE306), Dominique BERNARD (RE318), ANONYME (RE322), ANONYME (RE333), ANONYME (334), C. COLIN (RE336), Jean-François TERRIOUX (338), ANONYME (339), ANONYME (L.D.)(RE342), M. PAQUET Jean-Luc (RE343), ANONYME (344), Alexandra COUNIL (RE346), GAEC Élevage Verger Les Véchères (RE347), Amélie PARINAUD (RE349), Sylvie LESUISSE (RE361) ANONYME (RE364), ANONYME (RE368), Caroline SILVE (RE369), Rudy MAES (RE375), J-P CLOSTRE (RE378), M-N DIEUTEGARD (RE402), ANONYME (RE415), F. BARROUILHET (RE423), ANONYME (RE428), ANONYME (RE429), Michel BORDAS (RE438), Pascal LAMBERT (RE439), Mireille-Laure GOUVERNAIRE (441), T. BERNARD (RE450), Viviane BOUCHET (RE452), ANONYME (RE453), Dominique BERNARD (RE458), ADEV (RE460), Carole TISSIER (RE462), ANONYME (MFA) (RE461), ANONYME (RE464), ANONYME (RE468), ANONYME (RE473), A. BERNARD (RE475), Thomas DEVAUD (RE476), Muriel WEHBI-GOUVERNAIRE (RE478) ANONYME (RE482), ANONYME (RE485), Annette PARINAUD (RE487), Sébastien BIDOU (RE488), Serge ARRAUD (RE496), Claudine ARRAUD (RE497), David SERTILLANGE (RE499), Dominique BERNARD (RE504).

Mr FOULATIER (RE70) précise que nombreux riverains rencontreront des problèmes de santé comme c’est déjà le cas autour de parcs éoliens existants

Mr et Mme LEMAIRE (RE119) (note écrite n° 15) affirment que les éoliennes sont néfastes pour la santé en raison du bruit, des infrasons et autres

Le risque est encore peu connu et reconnu sur la santé : Mr MOREAU (RE123)

Mme GAMBART (RE232) pense que ce n’est pas bon pour la santé, dans quelques années, on s’apercevra que les maladies se développent, trop tard

Une personne anonyme « Isabelle » (RE244) travaille à domicile avec des enfants ayant des problèmes, elle s’inquiète que des éoliennes à proximité de leur lieu de vie puissent accentuer leurs problèmes

Mme LEON-DUFOUR (RE281) fait remarquer que la proximité des éoliennes peut entrainer des perturbations psychologiques

Mr CHAMPEYMOND président de l’association VITHEC (courrier n°4) faitnréférence à un jugement de la cour d’appel de Toulouse du 8 juillet 2021 reconnaissant l’impact sur la santé à proximité des éoliennes

Martine Faucher, présidente de l’ADEV et l’association «Vents d’état» (RE295) joint un résumé de l’étude réalisée récemment au Canada à propos des effets néfastes sur la santé des aérogénérateurs industriels.

ANONYME (RE304) joint un étude de 40 pages datée de 2016 concernant les risques sanitaires générées par les éoliennes.

Marie DARCY (RE309) rappelle l’avis de l’Académie de médecine préconisant un éloignement des éoliennes de 1 500 m. par rapport aux habitations les plus proches.

* Champs électromagnétiques et les infrasons et ultrasons

Le champ électromagnétique des éoliennes peuvent être mauvais pour la santé, ils occasionnent de multiples effets secondaires : Mr Camille FOULATIER (RE73), Mme TRESPEUX (RE198), Mr PARINAUD (RE204), Mr GARAT (RE229), Mr et Mme WAGENAAR (RE74), Mr et Mme LEMAIRE (RE71), Mme LAGHI (RE249), Mr DESVILLETTE président de l’ADPECV (RE268), Mme DUBRAC (RE275), ANONYME (RE280), Mme GIRAULT présidente de France Nature Environnement (RE 287), (courrier n°3) Mr et Mme LEMAIRE (courrier n°1), Mme FORET (note écrite n° 4), Mme PENOT (note écrite n°5), Mr LAMY (RP1-10), ), ANONYME (RE391), F. BARROUILHET (RE423), ANONYME (RE429), Mireille-Laure GOUVERNAIRE (441), ANONYME (RE495)

Selon Mr GOUY (RE159), si les infrasons ne sont pas perçus, ils sont bien réels

* Effets stroboscopiques

Les effets stroboscopiques provoqués par le passage des pales devant le soleil sont signalés par Mr GOUY (RE159), par Mr et Mme LEMAIRE (RE71), Mme LAGHI (RE249), Mr GLEMET (RE265), Mr DESVILLETTE président de l’ADPECV (RE268), Mme DUBRAC (RE275), ANONYME (RE280), Mme GIRAULT présidente de France Nature Environnement (RE 287), (courrier n°3) Mr et Mme LEMAIRE (courrier n°1) (note écrite n° 15), M. PAQUET Jean-Luc (RE343), Mireille-Laure GOUVERNAIRE (441).

**10 - nuisances sonores**

**Le bruit provoqué par les éoliennes est une des grandes inquiétudes de la population en citant quelques fois en exemple les bruits provoqués par les autres parcs éoliens du département**

**125 personnes s’inquiètent du bruit provoqué par les éoliennes et doutent de pertinence des mesures réalisées ainsi que des moyens mis en œuvre pour lutter contre ce bruit. Ces observations proviennent principalement des habitants des villages les plus proches du projet beaucoup plus sensibles à la problématique du bruit que des intervenants plus éloignés.**

Les nuisances sonores des éoliennes ont été évoquées à de multiples reprises par une majorité d’intervenants ; C’est le cas pour messieurs et mesdames BONNETAUD (RE3), Mr GOUNY(RE10), ANONYME (RE17), Mr BAYRON (RE22), EC (RE25), Mr BOURY (RE26) ANOMYME (RE40), ANONYME (RE61), Mr GOUNY (RE75), ANONYME (RE77), Mme GOLBERY (RE84) , Mme AUBLANC (RE86), Mr PARINAUD (RE88), Mr AUCLAIR (RE89), Mr L-F GLEMET (RE98), Mme COULAUDON (RE104), Mme BONNETAUD (RE106), Mr VILLANO (RE113), Mr TISSIER (RE128), Mr MASSON (RE136), , Mme BONNETAUD (RE148), ANONYME (RE149), ANONYME (RE153), ANONYME (RE167), Mme DEBOUCHER (RE179), ANONYME (RE186), Mr AUBLANC (RE192) ) Mme TRESPEUX (RE198), Mr PARINAUD (RE204), Mme LUBRET (209), Mr GARAT (RE229), Mr et Mme WAGENAAR (RE74), Mme GAMBART (RE232), Mme CHARASSON (RE246), Mme LAGHI (RE249), : Mr PATRICE GABAZZI (RE251), Mme L. CAILLAUD (RE259), Mme A. CAILLAUD (RE260), Mr K. CAILLAUD (RE 261), CAILLAUD (RE262) Mme PIQUERAS (RE263), Mr GLEMET (RE265), Mme VALERY (RE267), Mr DESVILLETTE président de l’ADPECV (RE268), Mme LEON-DUFOUR (RE281), Mme GIRAULT (RE286), Mme GIRAULT présidente de France Nature Environnement (RE 287), (courrier n°3) ANONYME (RE288, Mr CHOLLEY (RE289), Mr et Mme LEMAIRE(courrier n°1) (not écrite n° 15), Mr CHAMPEYMOND président de l’association VITHEC (courrier n°4), Mme FORET (note écrite n° 4), Mr MAES (note écrite n° 14), Mme AUBLANC (RP1-2), Mme LUBRET (RP1-3), Mme BIZALION (RP-8), Mr WOOD (RP2-4), Mélissandre PINARDON (RE 298), ANONYME (301), ANONYME (RE303), Dominique BERNARD (RE318), ANONYME (RE322), V. PIZZONERO (RE325), M. et Mme COUNIL (RE328), ANONYME (RE329), ANONYME (RE332), ANONYME (334), Jean-François TERRIOUX (338), ANONYME (340),

ANONYME (L.D.)(RE342), ANONYME (344), Alexandra COUNIL (RE346), ANONYME (C. G.) (RE345), GAEC Élevage Verger Les Véchères (RE347), Amélie PARINAUD (RE349), ANONYME (351), Sylvie LESUISSE (RE361), ANONYME (RE364), P. et P. LABARRIÈRE (RE365), Caroline SILVE (RE369), Rudy MAES (RE375), ANONYME (RE376), J-P CLOSTRE (RE378), Louise QUATRESOUS (RE393), M-N DIEUTEGARD (RE402), S. BAUDIMONT (RE404), Éric LEBLOND (RE405), J. CHAIX (RE411), ANONYME (RE415), Association GUÉRET-ENVIRONNEMENT (RE440), Pauline CONCHON (RE420), ANONYME (RE428), ANONYME (RE429), Association GUÉRET-ENVIRONNEMENT (RE440), Mireille-Laure GOUVERNAIRE (441), ANONYME (RE443), Geneviève GUÉRET (RE444), Maria Karen Vreugdenhil (RE448), T. BERNARD (RE450), ANONYME (RE451), Viviane BOUCHET (RE452), ANONYME (RE456), ANONYME (RE468), ANONYME (RE473), A. BERNARD (RE475), Thomas DEVAUD (RE476), Muriel WEHBI-GOUVERNAIRE (RE478) Annette PARINAUD (RE487),Serge ARRAUD (RE496), Claudine ARRAUD (RE497), ANONYME (RE502).

Pour Mr GABAZZI (RE127), elles vont créer une gêne sonore certaine en raison de l’extrême proximité des hameaux car même bridées pour respecter la réglementation ICPE, le fond sonore restera supérieur à la norme du code de la santé

MME VANET (RE110) précise que les habitants seront exposés aux nuisances sonores 24h/24

Le cas du parc éolien de Quinssaines a été cité par L’association Vie Vents en Creuse(RE82), Les propos du maire de Quinssaines , intervenant dans une émission radio ont parfois été cités et même retranscris en annexe des observations . Toutefois ces contributions ne mentionnent pas de quel parc il est question, la commune de Quinssaines accueillant deux parcs.

Mr MARGOT (RE64) rappelle que le projet est situé au centre de nombreux villages, il s’interroge sur les mesures de Bridage en l’absence de protocole ou de garantie de suivi et sur le choix de la puissance et de la hauteur des éoliennes si elles doivent être bridées.

Mr GLEMET (65) rappelle que les riverains d’un parc éolien ont obtenu la baisse de leur taxe foncière devant le tribunal administratif à cause des nuisances sonores

Mr GOUY (RE159) précise que le bruit émis par les éoliennes est mesuré et donne une valeur, mais elle reste sujet à interprétation, le bruit ressenti n’est pas le même selon que l’environnement soit calme ou bruyant.

Les nuisances sonores provoquent une dégradation des conditions de vie des riverains, selon Mme GIRAULT présidente de France Nature Environnement (RE 287), (courrier n°3)

Mme FORET (note écrite n° 4) évoque le bruit provoqué par le chantier et le passage des camions

Mme Marie DARCY (RE315) fait part d’un article de presse relatant une décision préfectorale de janvier 2021 prescrivant l’arrêt pour expertise d’un parc éolien responsable de nuisances sonores trop importantes. Le témoignage d’un riverain y est inclus.

C. ROUSSEAU (RE324) : « il n'est plus à démontrer qu' il y a de multiples cas où, malgré une réglementation très favorable aux éoliennes en terme d'émissions de bruit, passant du seuil maximum de 30 à 35dB en 2011,de nombreuse machines passent le cap de 40dB ; pourquoi le promoteur ne s'engage pas contractuellement auprès de la commune ou de la Com d'Agglo sur le sujet. Il n'y aurait là aucune prise de risques de leur part à moins que de ne pas être certain de leur argumentaire. »

ANONYME (RE327) critique vivement l’étude acoustique en fournissant de nombreux éléments précis. La commission d’enquête invite le porteur de projet à ce référer à cette observation et à y répondre de façon précise

M. PAQUET Jean-Luc (RE343) riverain du parc éolien implanté sur la commune de Chambonchard, expose toutes les nuisances des éoliennes, la plus proche étant à 640 m de son habitation

L’Association VieVents en Creuse (RE353) dénonce les dépassements des seuils d’émergence possibles mis en évidence par l’étude acoustique, les mesures envisagées pour les réduire, les distances d’implantation par rapport aux habitations proches insuffisantes, le fait que les compléments à l’étude acoustique indiqués dans le document « Sommaire inversé » 34 ne soient pas apparents.

**11 - Qualité de vie des riverains**

 **La qualité de vie (65 contributions) est une valeur auquel la population est très attachée. Cette qualité de vie peut s’exprimer au travers de thèmes déjà évoqués comme le bruit ou l’atteinte aux paysages, à la santé ou à la faune et à la flore**

C’est une gêne pour la population : Mme GOLBERY (RE84) ou : ne laissons pas sacrifier notre lieu de vie : Mr GUILLEBAUD (RE85), Mme COULAUDON (RE104), Mr VILLANO (RE113), Mr GABAZZI (RE127), Mr TISSIER (RE128), Mr BONDIEU (RE194), ) Mme TRESPEUX (RE198), Mr PARINAUD (RE204), Mr BERY (RE205), Mme PRUVOST (RE206), Mr et Mme BONNYAUD (RE211), Mr et Mme WAGENAAR (RE74), Mme GUILLOT (RE235), Mr BERNARD (RE236), ANONYME (RE242), Mme POULET (RE253), Mr DESVILLETTE président de l’ADPECV (RE269), ANONYME (RE273), Mr CHOLLEY (RE289), Mme GOLBERY (note écrite n°7), Mr GOUMY (RP1-4), Mr LAMY (RP1-10), Mme LEFRANC (RP2-6), ANONYME (RE303), ANONYME (RE307), Sylvie DESRIER (RE313), Dominique BERNARD (RE318), ANONYME (RE329), ANONYME (RE332), ANONYME (334), C. COLIN (RE336), M. PAQUET Jean-Luc (RE343), ANONYME (RE344), ANONYME (C. G.) (RE345), GAEC Élevage Verger Les Véchères (RE347), ANONYME (RE364), Alain MARMONIER (RE370), ANONYME (377), S. BAUDIMONT (RE404) (les villages de la Chassignolle, le Boucheteau et Mauques seront sérieusement impactés), Éric LEBLOND (RE405), J. CHAIX (RE411), Carl DUNING-GRIBBLE (RE416), ANONYME (RE428), Association GUÉRET-ENVIRONNEMENT (RE440), Maria Karen Vreugdenhil (RE448), T. BERNARD (RE450), Viviane BOUCHET (RE452), ANONYME (MFA) (RE461), Carole TISSIER (RE462), ANONYME (RE473), A. BERNARD (RE475), Thomas DEVAUD (RE476), ANONYME (RE477), MAIRIE ANZÊME (RE479), ANONYME (RE482), ANONYME (RE485), Sébastien BIDOU (RE488), Hippolyte LABARRIÈRE (RE491), Audrey DUMAS (RE501)

La qualité de vie sera anéantie : Mme AUBLANC (RE86), Elles vont faire subir des nuisances aux habitants Mr PARINAUD (RE88) ,

La qualité de vie des riverains n’est pas monnayable selon Mr GLEMET (RE96) :

Atteintes à la qualité de la vie sans plus de commentaires : Mme COULAUDON (RE104)

Mme DESRIER (note écrite n°10) pense que le projet entraine des atteintes majeures et irréversibles à la qualité de vie des habitants

**12 - Impact sur l’immobilier**

**70 contributions font état d’une perte de la valeur immobilière des habitations dans le secteur lorsque le parc sera en activité. Ce sujet est d’autant plus sensible pour les intervenants les plus proches du projet que beaucoup ont investis dans leurs habitations, parfois récemment et craignent de ne pas retrouver leur investissement au cas ou les nuisances du parc les obligeraient à partir.**

La baisse de la valeur de l’immobilier est une des principales inquiétudes de la population : qui souhaiterait venir s’installer à côté des éoliennes ?, Elles provoquent une baisse de l’attractivité et les maisons à vendre ne trouveront personne pour les reprendre entrainant de fait une baisse de la valeur du patrimoine immobilier: ANONYME (RE17), EC (RE25) , Mr BOURY (RE26) ANONYME (RE61), ANONYME (RE167), Mme BOUCHET ( RE176), ANONYME (RE186), Mr PARINAUD (RE204), Mr F. TISSIER(207), Mme LUBRET (209), Mr et Mme LEMAIRE (RE71), L et C P (RE231), Mme GUILLOT (RE235), Mr PARINAUD (RE264), Mr CHASSIN (RE266), Mr DESVILLETTE président de l’ADPECV (RE268), Mr CHAMPEYMOND président de l’association VITHEC (courrier n°4), Mme FORET (note écrite n° 4), Mme GOLBERY (note écrite n°7), Mr MAES (note écrite n° 14), Mr LAMY (RP1-10), ), ANONYME (RE303), J. JAVAYON (RE305), M. et Mme COUNIL (RE328), ANONYME (RE332), ANONYME (RE333), Julien TERRIOUX (RE337), Jean-François TERRIOUX (338), ANONYME (339), ANONYME (340), ANONYME (344), Alexandra COUNIL (RE345), ANONYME (C. G.) (RE345), GAEC Élevage Verger Les Véchères (RE347), Pete BENNET (RE358), Sylvie LESUISSE (RE361), P. et P. LABARRIÈRE (RE365), Rudy MAES (RE375), J. CHAIX (RE411), Carl DUNING-GRIBBLE (RE416), GUÉRET-ENVIRONNEMENT (RE440), Pierre CHARTRON (RE447), Viviane BOUCHET (RE452), Carole TISSIER (RE462)

Certains l’estiment à 30 à 40% : Mr BAYRON (RE22), Mr GOUNY (RE75), Mr THERBY (RE152), Mme TRESPEUX (RE198), Collectif SOS EOLE 23 (RE234), ANONYME (RE280), Mme PENOT (note écrite n°5), Mme MALHERBE (RP1-11)

Mr PARINAUD (RE204) confirme que cette dépréciation a été attestée par des tribunaux de grande instance

D’autres mentionnent la dépréciation immobilière sans plus de commentaires : ANONYME (RE77), Mme GOLBERY (RE84) , Mme AUBLANC (RE86), Mr AUCLAIR (RE89), Mme BONNETAUD (RE106), Mr et Mme LEMAIRE (RE119), ANONYME (RE121), Mr TISSIER (RE128) Mme DARCY (RE191), Mr AUBLANC (RE192), Mme VALERY (RE267), Mr et Mme LEMAIRE(courrier n°1) (note écrite n° 15)

Mr VILLANO (RE113) note que l’immobilier en Creuse n’est pas très valorisé, il n’est pas certains que les habitants de la commune veuillent subir une dégradation financière importante

Mme GUERRIER (RE190) demande à Boralex un engagement notarié s’engageant à garantir le rachat/vente des biens au prix du marché avant la construction des éoliennes

Mr GARAT (RE229) demande si les propriétaires sont avertis de la parte de valeur de leur bien immobilier

ANONYME (334) note que « les éoliennes stopperont la vente et la rénovation des logements vacants au détriment du quartier, des entreprises de matériaux de construction et du personnel. »

**13 - Retombées économiques, emploi**

**Les retombées économiques du projet (38 interventions) sont toujours vues de façon négative par les intervenants, beaucoup voient dans le projet un frein au développement de la commune et des communes environnantes plutôt qu’un facteur d’expansion économique et de création d’emplois.**

Le fait que les gens n’auront pas envi d’investir dans la commune ou que les éoliennes ne créeront pas d’emploi ont été évoqués à maintes reprises : Mr GUILLOT (RE66) , Mme AUBLANC (RE86), Mr BERNARD (RE132), ANONYME (RE181), ANONYME (RE186), Mr AUBLANC (RE192), Mme GUERRIER (RE195), Mme GUERRIER (RE197), Mr et Mme LEMAIRE (RE71) (courrier n°1) (note écrite n° 15), Mr ARRAUD (RE255), Mr CHOLLEY (RE289), Mr SOULAT (note écrite n°8), Mr PEYRARD (RP2-10), Mélissandre PINARDON (RE298).

Mr PARINAUD (RE88) s’interroge ; cela permettra-t-il de générer des revenus à la commune ou à la com d’agglo

Mr et Mme LEMAIRE (RE119) (note écrite n° 15) pensent que le projet amènera la dévalorisation du bassin d’emplois

Le projet apportera plus de nuisances que de profits aux communes Mr MASSON (RE136), ANONYME (RE138), C. COLIN (RE336).

 Mr BERNARD (RE248), ANONYME (360) pensent que le retour financier pour la commune et la com d’agglo est basé sur la production réelle, comme il y a très peu de vent, le revenu sera presque insignifiant

: Mr PATRICE GABAZZI (RE251) estime que 20000€ de retombées économiques pour la commune paraissent bien dérisoires par rapport aux sommes brassées par le constructeur de parc

Mme MEOHRING (RP1-15) affirme que Boralex par ses taxes et loyers n’offre qu’une économie passive contrairement au tourisme ou l’arrivée de néo ruraux

ANONYME (RE329) , Mireille-Laure GOUVERNAIRE (441), ANONYME (RE443), T. BERNARD (RE450), ANONYME (RE464), Mauricette GENITEAU (RE469), ANONYME (RE473), Muriel WEHBI-GOUVERNAIRE (RE478), Virginie GRANCHO (RE494), RICHE (RE489) : maigres retombées financières pour la commune.

ANONYME (RE473) et l’Association GUÉRET-ENVIRONNEMENT (RE440) pensent que le projet ne créera pas d’emploi.

**14 - Remise en cause de l’étude d’impact, du dossier d’enquête, de l’avis de la MRAe et des réponses du porteur de projet.**

 **Le dossier d’enquête, en particulier l’étude d’impact a fait l’objet de très nombreuses critiques de la part des intervenants (46 interventions), souvent elles sont très détaillées et très argumentées et nécessitent donc des réponses précises de la part du porteur de projet.**

**Elles peuvent prendre plusieurs formes :**

* Contestation de la procédure

Monsieur FANTHOU (RE6) fait remarquer que l’imprimé CERFA n°15293.01utilisé concerne les demandes d’autorisation unique en référence au décret n°10214-450 relatif à l’expérimentation d’une autorisation unique en matière d’ICPE alors que le dossier devrait être déposé au titre de la réglementation d’autorisation environnementale avec l’ensemble des pièces indiquées dans le CERFE n°15964.01

L’Association VieVents en Creuse (RE256) a également souligné cet état de fait

L’association LENA (RE277) fait remarquer que les différentes dates des pièces du dossier ne semblent pas correspondre à la réglementation en vigueur

* Absence d’avis de la Mrae

Monsieur FANTHOU (RE6) , l’association VieVents en Creuse (RE160) trouvent l’absence d’avis de la Mrae très préjudiciable à l’information du public

L’Association VieVents en Creuse (RE257) note que l’absence d’avis de l’Autorité Environnementale se fait cruellement sentir car elle aurait certainement relevé tous les manquements de l’étude d’impact

* Remise en cause de certains points de l’étude d’impact et du dossier

Selon Mr MARGOT (RE64), l’étude d’impact est décalée car le projet est en extrême périphérie de la zone étudiée, oubliant le ruisseau de Mazea ux. Aucun inventaire des insectes n’est réalisé .Il rappelle qu’il est précisé dans l’étude d’impact que le projet doit s’inscrire au plus loin du milieu forestier alors que les éoliennes sont juste à côté

Mr GLEMET (RE140) affirme que les avis de la DGAC et de la DIRCAM ont cinq ans d’ancienneté ont été rendus en méconnaissance des prescriptions du règlement en vigueur à savoir le guide « défense » relatif aux implantations d’éoliennes ; En conséquence, il est demandé au promoteur que son usine ne risque ps de mettre en danger la vie d’autrui en produisant des avis actualisés.

Mme PENOT (RE142) demande pourquoi le promoteur n’a pas transmis des avis à jour alors que l’armée a édité de nouvelles directives en juin 2021 restreignant les zones d’implantation

L’association VieVents en Creuse (RE165) (RE218) note que l’absence à l’enquête publique du dossier original de 2016 et le manque de transparence sur les compléments apportés en 2020 rendent difficile la compréhension du dossier. Elle constate qu’il est fait référence au SRE, alors que ce dernier a été annulé par la CAA de Bordeaux

Mr GIRARD (RE189) signale Qu’un document du dossier d’enquête (3-11 annexe 7) est rédigé en anglais, ce qui est inacceptable

Mr GLEMET (RE214) fait remarquer que l’avis de la DSAE/DIRCAM ne prend pas en compte les dernières évolutions réglementaires relatives aux traitements des dossiers d’obstacles

Un intervenant anonyme (RE216), après une vive critique du WWF, estime qu’il est difficile de trouver un réel intérêt à cette charte, si ce n’est de servir de caution morale au porteur de projet

 Mr CATTENOZ (RE237) signale que l’étude paysagère ne lui apporte aucun moyen de vérifier l’impact sur son village car il n’y a rien dans les photomontages qui concerne la commune d’Ajain

 Mr GOUNY (RE254) estime que l’impact visuel est systématiquement minimisé dans les photomontages, les éoliennes sont astucieusement masquées par des arbres ou noyées sur un fond de ciel laiteux. Ces situations sont loin d’être représentatives de la réalité du terrain. Il se demande comment l’entreprise peut-elle présenter une étude d’impact aussi incomplète en ignorant les réalités du terrain sinon pour tromper les riverains sur les nuisances réelles

L’Association VieVents en Creuse (RE256) estime que l’examen de l’étude d’impact amène de nombreuses interrogations et observations dont certaines ont déjà été exposées dans ses précédentes contributions. Elle dresse une liste des pages ou elle pense avoir décelé une anomalie en fournissant ses propres interprétations.

L’association VieVents en Creuse (RE 270) dresse une liste de nombreux manquements de l’étude d’impact

Mr et Mme LEMAIRE (RE283) font remarquer que la liste des propriétaires et autres service de liaison ne sont plus d’actualité et que le dossier est confus

Mr CHARBONNEAU (RE285) estime que le dossier présente de graves carences susceptibles de remettre en question les autorisations qui pourraient être délivrées, notamment au sujet de l’avifaune

Mme GIRAULT présidente de France Nature Environnement (RE 287), (courrier n°3) estime que le dossier comporte de graves carences notamment sur l’avifaune

L’association VieVents en Creuse (RE 290) fait remarquer le manque de prise en compte des oiseaux migrateurs, notamment les grues cendrées, dans l’étude d’impact

Mme DESRIER (note écrite n°10) affirme que ma lecture du dossier amène de nombreuses remarques sur le contenu de l’étude d’impact environnementale, il est rédigé de manière à minimiser l’intérêt faunistique et floristique du site puisqu’il se base sur des prospections de terrain réalisées par le bureau d’étude mandaté par Boralex et elle cite les espèces qui ont été occultées ou dont la présence a été minimisés

L’association ADEV (note écrite n° 16) constate une manière particulière de réaliser les photomontages pour une présentation assez orientée de l’impact paysager. Elle présente ses propres photomontages et quelques recadrages des montages de l’exploitant.

De plus (RE300), elle indique que dans ce document le porteur de projet module le degré de vulnérabilité de chaque espèce contactée à sa convenance et que certaines espèces à statut réglementaire élevé n’y figurent pas.(voir détails au §10).

Dans son intervention suivante (RE314), concernant les sites Natura 2000, l’association émet de vives critiques très détaillées de l’E I sur l’environnement et de l’évaluation des incidences Natura 2000 ; l’association y relève confusions, omissions, incohérences, obsolescence et considère les conclusions de l’évaluation des incidences Natura 2000 inacceptables

Dans son intervention (RE406), elle note des inexactitudes dans l’étude sur l’avifaune concernant certaines espèces.

La commission d’enquête demande au porteur de projet de répondre précisément aux affirmations de cette association.

J. CHAIX (RE 411) pense que l’étude d’impact est insuffisante.

La MAIRIE d’ANZÊME (RE479) indique le fait que dans l’E.I des documents de 2016 se mêlent à d’autres plus récents, que le type de machines ne soit pas indiqué, comme leur puissance, leur hauteur, les chemins d’acheminement, les données de garanties financières sont également très parcellaires. Les rapports du promoteur sur la biodiversité ne tiennent pas compte d’espèces protégées. Les chiroptères très impactés par les éoliennes sont également passés sous silence.

J-P CLOSTRE (RE378), ANONYME (RE473) : étude des impacts réels incomplète.

L’ADEV (RE460) met en évidence des problèmes de présentation des photomontages faussant l’appréciation de personnes non averties et propose ses propres clichés et montages.

Sylvie DESRIER (RE313) et Mme Marie DARCY (RE315) estiment que le dossier d’E I montre le « manque de sérieux et de crédibilité de l’entreprise BORALEX. »

S. BAUDIMONT (RE404) estime que l’étude concernant l’avifaune est « légère » et que le dossier est « un sac de nœuds ».

ANONYME (RE428) pense qu’il y a des carences dans la conception du projet.

L’Association VieVents en Creuse (RE430) critique le volet paysager de l’E.I., certains photomontages et suggère d’autres sites de prise de vue.

Michel BORDAS (RE438) et ANONYME (RE443) critiquent les photomontages.

ANONYME (RE443) critique l’étude acoustique et celle des impacts visuels.

Dominique BERNARD (RE442) estime que l’étude d’impact n’aborde pas les perturbations du grand gibier par les infrasons qui pourrait être responsable d’accidents de la circulation, les éoliennes étant proches de certaines voies.

Pierre CHARTRON (RE447) estime que l’intégration des éoliennes dans le paysage évoquée dans l’étude d’impact est une vraie supercherie

Marie DARCY (454) et Louise QUATRESOUS (RE483) notent l’insuffisance de l’E I quant à l’avifaune (rapaces diurnes et nocturnes notamment)) fréquentant le site, rejoignant ainsi l’observation (RE300) de l’Association VieVents en Creuse (§ faune).

Association GUÉRET-ENVIRONNEMENT (RE440) : C’est impensable de voir comment est traité ce dossier. Le temps qui passe ne semble pas compter (2014 - 2022). On ne peut implanter dans cette zone. Dans l’étude d'impact, on trouve peu de détails sur les zones humides qui, pour BORALEX, sont pratiquement inexistantes, le pétitionnaire s’appuie sur des documents de 2014 et 2016 où rien n’est pris en compte (étang de La Tuilerie, étang de Mauques, etc). Les autre éoliennes sont en bordure de bois ou de terrains agricoles. Pourtant, il y a de nombreux risques et le projet n’est pas sans incidence. Ce sont des conclusions complètement fausses que donne BORALEX. Avifaune : Les oiseaux ne font pas l’objet d’une étude approfondie. Les études pourraient se référer à la directive "oiseaux", aux conventions bien connues de Berne et de Bonn, ou à la liste UICN (2020) qui catégorise les oiseaux vulnérables ou en voie de disparition. Aucune étude valable n’est faite. Il n’y a pas d’étude d'impact sur l’avifaune et cette partie du dossier est à considérer comme nulle. BORALEX pense que l’impact sera faible à modéré. Il prétend que la mortalité est très faible : 4 à 5 oiseaux/éolienne et par an, soit 25. A multiplier par le nombre d’années de vie de l’éolienne : 25 x 25 = 625 (cette donnée est à multiplier par le nombre d’éoliennes en France. Une hécatombe. Les affirmations de la page 92 : "Tableau de synthèse paysagère" sont ridicules : «La Creuse possède un caractère contrasté. Les éoliennes peuvent de ce fait affirmer ce contraste par leur modernité» ! La suite est du même style.

Ce dossier de 1000 pages, peu lisible, ne sert pas à grand-chose. Il navigue sur les dates : 2015, 2014, etc et s’appuie sur les textes de loi que le pétitionnaire méconnaît complètement (même les simples lois sur l’affichage).

Il s’efforce de lisser les manques ou méconnaissances en minimisant tous les problèmes quels qu’ils soient, en pensant que ce dossier sera admissible, mais il ne peut convaincre.

ANONYME (RE443) : Sur les documents présentés, des nomenclatures de documents pas explicites, pas de résumé, en gros il faut tout ouvrir pour savoir quel en est le contenu. Et qui plus est on veut noyer le lecteur par la masse (lire et tout comprendre en si peu de temps me laisse perplexe). De nombreux documents datent de 2016 (en 6 ans il y a eu peut être des évolutions).

**15 - Proximité des habitations**

**La proximité des habitations par rapport au projet est une source d’inquiétude pour la population. Le thème à été évoqué 43 fois notamment par les habitants les plus proches :**

Mr GUYONNET (RE2) estime que le projet va à l’encontre de la proposition de loi n°129 visant à exiger une distance de 1000m entre les éoliennes et les habitations.

Mr MARGOT (RE64) estime que le projet présenté ne respecte pas la distance minimum de 500m autour des habitations, un bâtiment à usage d’habitation se trouve dans le périmètre ( 1, Mauques)

Ces éoliennes sont disproportionnées par rapport aux habitations, la plus proche étant à 780m : Mr TISSIER (RE128), Mr TAYMANS (RE203)

D’autres intervenants évoquent la proximité des habitations, Tous estiment que les éoliennes seront trop proches: Mme Y HOU (RE67), Mme TISSIER(RE101), Mr GABAZZI (RE127), Mme DEWEZ ( RE182), Mme CHARASSON (RE246), Mme LAGHI (RE249), Mme VALERY (RE267), Mme LEON-DUFOUR (RE281), Mme PENOT (note écrite n°5), Mme LALOLE et Mr PAQUIGNON (RP2-1), Allan J. Hanse (RE306), ANONYME (RE307), Alexandra COUNIL (RE346), P. et P. LABARRIÈRE (RE365), Caroline SILVE (RE369), S. BAUDIMONT (RE404), Éric LEBLOND (RE405), Éric LEBLOND (RE405), ANONYME (RE428), GUÉRET-ENVIRONNEMENT (RE440), ANONYME (RE451), ADEV (RE460), Carole TISSIER (RE462), ANONYME (RE463), ANONYME (RE473), ANONYME (474), Annette PARINAUD (RE487), ANONYME (RE503).

Mr TAYMANS (RE203) note que Si la limite légale est de 500m, cela devrait être beaucoup plus dans un contexte de ce secteur constitué de multiples petits villages et hameaux proches des implantations des éoliennes

Mr et Mme WAGENAAR (RE74) précisent que la distance de 500m des habitations à été fixée quand les éoliennes mesuraient 90m, maintenant, elles font 180, 200m

Mr GLEMET (RE245) rappelle que de nombreux hameaux peuvent être entourés d’aérogénérateurs dan un rayon de 5km

Un anonyme (RE247) propose que toute éolienne soit implantée à au moins 10 fois la hauteur de ses pales par rapport à la première habitation

Mme GIRAULT (RE286) récence 13 hameaux à moins de 1000m des éoliennes et estime qu’une distance de 10 fois la hauteur des éoliennes serait une distance à respecter comme dans certains pays,

Mme GIRAULT reprend sa précédente argumentation au nom de l’association France Nature Environnement 23 (RE 287), (courrier n°3)

Mr CHAMPEYMOND président de l’association VITHEC (courrier n°4) fait remarquer que les hameaux les plus proches seront sacrifiés

Mr DESMOULIERE (note écrite n°9) demande s’il est justifiable de conserver une distance minimale des habitations de 500m pour des éoliennes de 180 m alors qu’elle était initialement prévue pour des éoliennes de moins de 100m

Mr WOOD (RP2-4) demande une distance des habitations égale à 10fois la hauteur des éoliennes

M. PAQUET Jean-Luc (RE343) qui subit les nuisances du parc éolien de Chambonchard estime que les éoliennes sont trop proches des habitations et que 1500 m serait une distance raisonnable pour des éoliennes de 150 m de hauteur.

**16 - Information du public, concertation.**

**Les intervenants ont souvent mis en avant le manque de concertation avec les habitants tant de la part du porteur de projet que de la municipalité. En parallèle, ils ont invoqué le manque d’informations sur le projet. Quelques personnes ont aussi contesté la réalisation de l’affichage réglementaire qui serait, selon eux, non conforme. Enfin, la consultation des habitants de Glénic dite « porte à porte » réalisée par un cabinet indépendant pour le compte du porteur de projet dont les résultats étaient en faveur du projet a été mise en opposition avec la consultation réalisée par les associations d’opposants sur l’ensemble de la population de la commune dont les résultats font ressortir plus de 80% de personnes défavorables**

* Concertation et information

De nombreuses habitants de la commune de Glénic ou des communes avoisinantes trouvent inacceptable de ne pas avoir été consultés à propos de ce projet (56 contributions). C’est le cas de Mr GOUNY (RE10), Mr GOUNY (RE80), Mr PARINAUD (RE88), Mr AUCLAIR (RE89), Mme BONNETAUD (RE106), MME VANET (RE110), ANONYME (RE139) ANONYME (RE143), Mr TERRIOUX (RE156), Mme BOUCHET ( RE176), ANONYME (RE181), Mr GUILLOT (RE235), Mr LE GOFF (RE238), Mr CATTENOZ (RE237), ANONYME (RE242), Mr PARINAUD (RE264), Mr CHASSIN (RE266), Mme VALERY (RE267), Mr PEYRARD (RP2-10), Mélissandre PINARDON (RE298), ANONYME (RE303), Jean-François TERRIOUX (338), ANONYME (352), Mme Marie DARCY (RE355), Pauline CONCHON (RE420), Mireille-Laure GOUVERNAIRE (441), Carole TISSIER (RE462), Serge ARRAUD (RE496), Claudine ARRAUD (RE497).

Certains auraient même souhaité un référendum comme Mr VILLANO (RE113), Mr et Mme LEMAIRE (RE119), RICHE (RE489).

 Mr PARINAUD (RE88), Pascal LAMBERT (RE401), Pauline CONCHON (RE420) dénoncent l’absence de communication, et soulignent que ce projet a été décidé par le conseil municipal et imposé aux habitants sans tenir compte de la pétition (82% d’avis défavorables)

Une personne anonyme (RE68) habitant la commune de Jouillat trouve très regrettable que les habitants de cette commune n’aient pas été consultés ou même prévenus par leurs élus, en effet ce projet étant en limite des deux communes, les villages les plus proches du projet sur la commune de Jouillat seront autant impactés que ceux de Glénic ; Mr GOUY(RE159) et Mr BONDIEU (RE194) habitant eux aussi Jouillat fournissent les mêmes arguments

Mr GUILLAUME (RE91) signale qu’il n’a pas été informé du projet au moment de l’acquisition toute récente de son bien, il pense qu’il s’agit d’un manque de communication manifeste et volontaire

Mr T. GUILLAUME (RE93) demande si la commune prévient tous les nouveaux habitants du futur projet.

Mr TISSIER (RE99) présente une observation sur les conditions de déroulement de la concertation : 3 journées d’information entre 2014 et 2016 dispensées par le promoteur ou environ 90 personnes se sont rendues, Peuvent-elles prétendre être une concertation représentative de la population ?.Il assure que les riverains n’ont jamais été invités aux réunions de travail au cours de l’évolution du projet et conteste le décision de Madame le Maire de ne pas organiser de réunion publique.

L’association VieVents en Creuse (RE100) prétend que si peu de personnes se sont rendues à l’exposition du 14 au 17 septembre c’est parce qu’ils ne seraient pas écoutés, par lassitude et qu’il n’était pas nécessaire de se déplacer.

Mme MOEHRING (RE134) met en doute le système de communication de Boralex pendant les réunions d’information

ADEV (RE460) : « Nous aurons pu remarquer également que la consultation du public s’est déroulée selon des schémas peu normalisés, et que cela a fortement incommodé tous les élus ayant un sens de l’éthique démocratique. »

Un ANONYME (RE149) ayant récemment acquis une maison, trouvent regrettable de ne pas avoir été informé du projet à cette occasion de ce projet.

Mr GOUY (RE224) affirme n’avoir jamais été contacté lors de l’enquête de porte à porte

Une intervenante anonyme (RE229) confirme l’observation précédente

Un intervenant anonyme (RE230) qui habite Jouillat affirme avoir été prévenu par mail par la mairie de sa commune le 8 février, Il estime qu’il était grand temps de prévenir

GUÉRET-ENVIRONNEMENT (RE440) 22 personnes ont répondu au questionnaire, les résultats ont montré que plus de 100 % des personnes interrogées étaient favorables aux énergies renouvelables.» ! Par contre, ce porte à porte a été effectué du 28 Mars au 5 Avril 2021, période où les particuliers ne devaient pas se rendre à l’extérieur pour cause de Covid. Mais on peut passer sur les directives.

Pascal LAMBERT (RE373) regrette de n’avoir été informé par Monsieur le maire de Jouillat seulement 16 jours après le début de l'enquête, de même ANONYME (RE376) pour la mairie de GLÉNIC.

Muriel WEHBI-GOUVERNAIRE (RE478) regrette de ne pas avoir été informée plus tôt.

ANONYME (RE473) note l’absence d’acceptabilité du projet.

Mr DESMOULIERE (note écrite n°9) affirme que l’information s’est faite essentiellement entre le promoteur et le Conseil Municipal et conteste le sondage réalisé pour Boralex. Il estime que l’on est là en contradiction avec l’article 6 de la convention d’Aarhus

L’association ADEV (note écrite n° 16) fait remarquer que la consultation du public s’est déroulée selon des schémas peu normalisés et que cela a fortement incommodé tous les élus ayant un sens de l’éthique démocratique

Mme GUERRIER (note écrite n° 19) a fourni un courrier adressé aux conseillers communautaires de la Com d’agglo

* Affichages réglementaires

Plusieurs personnes (8 contributions) estiment que l’affichage n’a pas été réalisé réglementairement : si l’affichage dans les mairies du rayon d’affichage et à la mairie de Glénic a été réalisé dans les délais au plus tard le 8 janvier 2022, l’affichage dans chaque village de la commune n’a été réalisé que le 11 janvier. Ce sont : l’Association VieVents en Creuse (RE16), Mme AUBLANC (RE20), Mr TISSIER(RE37), Mr ARRAUD(RE63), Mr GOUNY(RE80), Mr LEMAIRE (RE144)

Cette association prétend également que l’affichage autour du projet n’a pas été réalisé correctement.

 Mr TISSIER(RE37) fait remarquer que les affiches sont placées dans les carrefours, il est donc impossible de les lire. Mr LEMAIRE (RE144) fait une déclaration dans le même sens

* Consultation des habitants de Glénic (7 contributions)

Le président du collectif SOS EOLE 23 (RE199), Mme Marie DARCY (RE355), ANONYME (RE360) font état du sondage réalisé par le collectif de Glénic auprès de la population de la commune de Glénic auprès de 300 personnes ayant récolté 82,33% d’avis défavorables, Il estime donc qu’un projet faisant l’objet d’un tel rejet de la part de la population doit être immédiatement supprimé

Si cette enquête révèle une majorité de refus, il faut respecter ce choix, indique une personne ANONYME (RE360).

C. ROUSSEAU (RE324) fait le constat que les personnes favorables au projet ne s'expriment pas, même les « décideurs » et indique : « comment les promoteurs peuvent certifier que la population est très majoritairement favorable à leur projet. »

Mme Marie DARCY (RE355) conteste les résultats de la consultation du promoteur.

Sébastien ESCAICH (RE486) estime que les résultats de la pétition devraient suffire à un avis défavorable.

**17 - Impact sur les infrastructures, acheminement**

**L’impact que peut avoir l’acheminement des matériaux et des éoliennes sur les infrastructures routières du département et de la commune est un sujet d’inquiétude pour les habitants qui s’interrogent sur la nature des travaux à réaliser sur le domaine public mais aussi sur le domaine privé. (27 contributions)**

Les dégâts causés sur les routes et la façon dont seront acheminées les éoliennes sont une source d’inquiétude pour les gens qui habitent dans ce secteur : Mr LE GOFF (RE238), Mme LE GOFF (RE239), Mme AUBLANC (RE241), Mme DARCY (RE243), ANONYME (RE280), Mr MAES (note écrite n° 14), Mr TISSIER (note écrite n° 17), Mr WOOD (RP2-4), ANONYME (RE332), Alexandra COUNIL (RE346), Rudy MAES (RE375), GUÉRET-ENVIRONNEMENT (RE440), ANONYME (RE443), T. BERNARD (RE450).

Michel BORDAS (RE438) : vu la configuration des terrains, la sinuosité et l'étroitesse des voies d'accès (nous ne sommes pas dans la Beauce!), le transport et l'assemblage des différents éléments va bien entendu bouleverser le paysage. Aucun renseignement n'apparaît sur ce sujet dans le dossier.

Sylvie DESRIER (RE313) : « la construction d’un parc éolien va induire une modification notable du réseau de desserte (route, chemin à élargir, pistes à créer) qui restera à vie…. »

Mr FANTHOU (RE6) constate qu’aucune étude de reconnaissance d’itinéraire n’a été produite à l’enquête publique

Mr AUCLAIR (RE89) signale que les routes vont être défoncées, des arbres arrachés sur des kilomètres pour l’acheminement des pales de plus de50m de long

Mr TAYMANS (RE111) affirme qu’un tel projet entrainera, la destruction de petites routes étroites et sinueuses

Mme DARCY (RE129) aurait apprécié que le parcours soit notifié aux habitants et demande quels aménagements sont prévus. Propriétaire d’un terrain situé au bord de la RD63 elle ne veut pas que les camions empiètent sur sa parcelle

Mr TISSIER (RE141) est propriétaire, de parcelles au bord de la D63, il ne sera autorisé en aucun cas, le moindre aménagement ou le moindre accès impliquant ces parcelles

Mr GOUNY (RE168) estime que l’importance des convois entrainera l’abattage de nombreux arbres qui ne sont ps pris en compte dans l’étude d’impact

Mr GARAT (RE229) s’inquiète du dérangement sur les routes étroites pendant la durée des travaux

Selon Mme AUBLANC (RE241) tous ces travaux sur les routes ne manqueront pas d’impacter lourdement la commune

Un intervenant anonyme « EVAN » (RE250) a constaté la réalisation de travaux sur le réseau routier entre Ajain et le carrefour de Mauques (aménagement des fossés et élargissement de certains virages). Il demande si c’est une coïncidence ou est-ce déjà prévu pour l’acheminement des éoliennes

Mr TISSIER (RP1-14) signale que la mairie d’Ajain n’est pas au courant du trajet pour accéder au chantier suite à une rencontre avec Mr Rouchon et deux conseillers

L’Association VieVents en Creuse (RE348) souhaite que le promoteur apporte des précisions quant aux travaux nécessaires sur la voirie pour permettre l’acheminement des éoliennes ainsi que les avis des communes concernées et du Conseil départemental

**18 - Mise en cause des élus**

**La position des élus de la commune en faveur des éoliennes a été contestée parfois avec virulence par de nombreux intervenants (66 fois). Ils sont accusés de ne pendre en compte que l’aspect financier au détriment du bien être de la population et de l’environnement**.

 Ce sont notamment les habitants les plus proches du projet : Mr BAYRON (RE22), Mme DARCY (RE33), encore Mme DARCY (RE36), Mr GUILLOT (RE66) ; ANONYME (RE138) , Mme BONNETAUD (RE148), Mr GUYONNET (RE172), Mme DEBOUCHER (RE179), ANONYME (RE181), Mr BONDIEU (RE194), Mr et Mme D. et A.LEMAIRE (RE210), Mr BERNARD (RE236), et (RE398), ANONYME (RE242), C. ROUSSEAU (RE324), C. COLIN (RE336), Julien TERRIOUX (RE337), ANONYME (C. G.) (RE345), Mme Marie DARCY (RE355) et (RE498), Sylvie LESUISSE (RE361), ANONYME (RE389), S. BAUDIMONT (RE404), Éric LEBLOND (RE405), ANONYME (RE413), F. BARROUILHET (RE423), T. BERNARD (RE450), ANONYME (RE453), Carole TISSIER (RE462), ANONYME (RE463), ANONYME (RE464), Annie BONNETAUD (RE466), ANONYME (RE470), Thomas DEVAUD (RE476), ANONYME (RE482), Annette PARINAUD (RE487), Virginie GRANCHO (RE494), RICHE (RE489), Sébastien ESCAICH (RE486).

« Vous n’en voudriez pas près de chez vous »: ANONYME (RE377), ANONYME (RE421), Dominique BERNARD (RE458), ANONYME (Vaumoins) (RE503).

Le conseil municipal de Glénic, élu pour protéger ses administrés, ne tient pas compte de ces éléments, aucune bienveillance sur les familles impactées : Mme DARCY (RE76), (RE129)

 Mr GLEMET (RE4) critique l’intervention en faveur du projet lors de la réunion de la commission Energie Développement Durable de la Com d’Agglo de Guéret ainsi que la majorité des élus de la commission qui se sont positionnés favorablement

Un intervenant affirme que les élus ne devraient pas se comporter comme des dictateurs : ANONYME (RE27)

Mr PARINAUD (RE88) pense que ce projet est uniquement porté par le conseil municipal et Mr BERNARD (RE132) dit la population méprisée par le conseil municipal, la com d’agglo et la région qui voit d’un très bon œil ce projet s’installer dans les petites communes rurales ;Il est interpellé par les propos des élus de Glénic lors de la commission « Energie » de la com d’agglo qui font froid dans le dos, Il ajoute (RE318) que les élus résident à distance de l’implantation projetée et n’ont pas mesuré les impacts négatifs du projet sur la commune.

Dominique BERNARD (RE458) considère qu’il y a déni de démocratie.

 Mme BONNETAUD (RE148) déclare : malgré les résultats de la pétition 84% contre, cela n’empêche pas les élus de continuer dans le déni et le mépris des administrés, scandaleux et antidémocratique, Pauline CONCHON (RE420), ANONYME (RE421) pensent de même.

Michel BORDAS (RE438)  aurait souhaité une consultation des habitants.

L’association VieVents en Creuse (RE312) évoque la responsabilité des élus communaux sur le bien-être des habitants de leur commune.

Sylvie DESRIER (RE313) dénonce une manque de cohérence des politiques publiques : « Des efforts financiers conséquents sont produit par le Département de la Creuse, donc le contribuable creusois, pour promouvoir l’attractivité du territoire, y développer un tourisme vert et faire venir de nouveaux habitants. N’y a t il pas antinomie entre cette action volontariste de promotion portée par le département et le développement d’un parc éolien porté par la Com d’Agglo du Grand Guéret et la commune de Glénic ? »

Mme Josiane GUERRIER (RE308), en tant que membre de la commission énergie de la Com. d’Agglo. du Grand Guéret demande qu’une information plus précise sur le projet soit communiquée à cette commission avant le vote du conseil communautaire : « C’est pourquoi, Mesdames et Messieurs je vous demande de bien vouloir exiger que la Commission Énergie retourne à sa tâche et vous fasse part d’un vrai travail constructif, réfléchi en vous fournissant des arguments contradictoires afin que vous puissiez prendre une décision en pleine connaissance de cause. »

Pascale Laporte Labarrière (RE367) et Madeleine LAPORTE (RE493) estiment que l’acceptation du projet de Glénic remettrait en cause les succès des habitants de St Fiel et Anzême dans leur lutte contre l’implantation d’éoliennes prévue dans leurs communes.

J. CHAIX (RE 411) note que les administrations sont souvent promptes à se laisser influencer vers un green-washing de court terme et des revenus immédiats, sans réelle prise de conscience des résultats de long terme.

J-P CLOSTRE (RE378) : complaisance des autorités locales.

Laurence (RE435) pense qu’une proposition avec une implication citoyenne aurait peut-être permis une meilleure acceptation.

Dominique BERNARD (RE504) pense que : « l’intérêt général n’a pas été pris en compte concernant cette mise à disposition de notre territoire au profit d’une hypothétique rentabilité financière en sacrifiant les choses les plus importantes de notre vie : la santé des habitants et leurs environnements. Comment Boralex a-t-il pu convaincre ces personnes de mettre leur commune à disposition du profit financier en négligeant ces gens qui font vivre cette ruralité. »

Si ces élus se sont intéressés aux observations faites lors de cette enquête publique ils auront vu qu’il fallait analyser correctement ce dossier avant de faire une confiance aveugle à Boralex, car l’impact est tout autre que celui présenté par cette société qui semble très bien aux yeux de Mme la maire de Glénic.

Dominique BERNARD (RE505) demande aux élus de ne pas gâcher tout le travail de développement fait par leurs prédécesseurs en autorisant l’implantation d’éoliennes dont le gain sera sûrement bien inférieur en revenus et en nombre d’emplois générés par le tourisme. qui lui en plus sera durable.

ANONYME (RE485) pense que le projet sera générateurs de profits pour les décideurs.

ANONYME (RE482):pas de reconnaissance de la parole des riverains et pas de relais de cette parole par les élus.

**19 – Zone humide**

**La présence de zones humides dans le secteur du projet a été quelquefois évoquée par les intervenants qui craignent un risque de pollution de ces zones (7 contributions).**

Mr GUYONNET (RE2) a signalé que l’éolienne E1 est située en zone humide, alors que le curetage du ruisseau a généré de l’érosion et le drainage de matériaux vers l’étang, il n’ose imaginer ce que la fondation d’une éolienne pourrait générer.

S. BAUDIMONT (RE404) le remarque aussi.

Mr GARAT (RE229) demande s’il y a veines d’eau souterraines alimentant des zones humides, des mares ou des ruisseaux,

Dominique BERNARD (RE331) signale qu’une zone humide d’une surface d’environ 5 Ha est présente au Bois Roudeau alimentée par 3 sources, dont l’une située à environ 100 m du lieu d’implantation de l’éolienne 5 ; il craint les possibles pollutions liées à cette éolienne.
L’association VieVents en Creuse (RE 271) signale que les éoliennes E1 et E4 sont très proches de zones humides alors que le poste de livraison est situé à l’intérieur d’une de ces zones. Les travaux de réalisation des fondations de ces éoliennes risquent d’avoir un impact non négligeable sur l’écoulement des eaux souterraines alimentant ces zones humides

ANONYME (RE427) et GUÉRET-ENVIRONNEMENT (RE440) notent aussi l’atteinte à des zones humides (éoliennes 1 et 4).

**20 - Atteintes visuelles**

**Les atteintes visuelles ont été largement évoquées par les intervenants (à 90 reprises) en particulier par les habitants les plus proches du projet. En effet, la vue des éoliennes au quotidien, de par leurs dimensions, est très mal vécue par la population au même titre que les atteintes aux paysages**

Certaines personnes soulignent des atteintes visuelles, très souvent sans plus de développement mais se montrent très sensibles à la vue des éoliennes ; Ce sont notamment : Mr BAYRON (RE22), ANONYME (RE24), EC (RE25) ANONYME (RE61), Mr GOUNY (RE75)

ANONYME (RE77), Mme GOLBERY (RE84) , Mme AUBLANC (RE86), Mr PARINAUD (RE88), Mr AUCLAIR (RE89), Mme COULAUDON (RE104), Mme ABONNETAUD (RE106), MME VANET (RE110), Mr VILLANO (RE113), Mr et Mme LEMAIRE (RE119), Mr GABAZZI (RE127), Mr TISSIER (RE128), ANONYME (RE149), Mme DEBOUCHER (RE179), ANONYME (RE186), Mr AUBLANC (RE192), Mme LUBRET (209), Mr CATTENOZ (RE237), Mme DARCY (RE243), Mme CHARASSON (RE246), ANONYME « EVAN » (RE250), Mme L. CAILLAUD (RE259), Mme A. CAILLAUD (RE260), Mr K. CAILLAUD (RE 261), Mr T. CAILLAUD (RE262), Mme PIQUERAS (RE263) Mr GLEMET (RE265), Mme VALERY (RE267), ANONYME (RE288), Mme VALERY (RE267), ANONYME (RE299), ANONYME (RE301), ANONYME (RE303), J. JAVAYON (RE305), ANONYME (RE307), ANONYME (RE322), C. ROUSSEAU (RE324), M. et Mme COUNIL (RE328), C. COLIN (RE336), Jean-François TERRIOUX (338), M. PAQUET Jean-Luc (RE343), ANONYME (344), Alexandra COUNIL (RE346), ANONYME (351), Sylvie LESUISSE (RE361), P. et P. LABARRIÈRE (RE365), Rudy MAES (RE375), J-P CLOSTRE (RE378), Éric LEBLOND (RE405), J. CHAIX (RE 411), ANONYME (RE415), Pauline CONCHON (RE420), ANONYME (RE428), ANONYME (RE429), ANONYME (RE443), Geneviève GUÉRET (RE444), Emmanuel DENIS (RE445), Maria Karen Vreugdenhil (RE448), T. BERNARD (RE450), Carole TISSIER (RE462), ANONYME (RE468), Mauricette GENITEAU (RE469), Viviane BOUCHET (RE452), ANONYME (RE453), ANONYME (RE473), Muriel WEHBI-GOUVERNAIRE (RE478) ANONYME (RE485), ANONYME (RE502). Mr CHAMPEYMOND président de l’association VITHEC (courrier n°4), Mme GOLBERY (note écrite n°7), Mr MAES (note écrite n° 14), Mme AUBLANC (RP1-2), Mme LUBRET (RP1-3), Mr TIXIER (RP1-5), Mme SOUBRANT (RP1-6), Mme BIZALION (RP-8), Mr LAMY (RP1-10), Mr WOOD (RP2-4)

Pour Mr et Mme LEMAIRE (RE71), (courrier n°1) (note écrite n° 15) la pollution visuelle sera sur tous les azimuts par exemple depuis le Maupuy

Pour Mr et Mme WAGENAAR (RE74), les éoliennes clignotent sans arrêt, tant pis pour les nuits étoilées

Pour Mr LAPLANCHE (RE79), elles se verront à des kilomètres

Mr PARINAUD (RE264) précisent que les éoliennes vont surplomber le village du Bouchetaud avec un effet d’écrasement, il sera terriblement impacté avec la vue sur ces horribles machines

L’ADEV (RE460) note que le projet est visuellement très impactant jusqu’à 20 km,

**21 – Division de la population**

**Quelques personnes s’interrogent sur l’éventualité d’une division de la population entre les personnes favorables et défavorables et les risques de conflits que cette situation peut engendrer (9 contributions)**

Une personne,Mme TISSIER(RE101), pense que ce projet laissera une population divisée entre pro et anti éoliens

 Rremarques identiques de C. COLIN (RE336), de ANONYME (339), de P. et P. LABARRIÈRE (RE365), de Pierre CHARTRON (RE447), Pascal RIBOULET (RE471), Sébastien BIDOU (RE488).

Mr SOULAT (note écrite n°8) ne souhaite pas de conflits de voisinage dus à des compensations financières

Mme MALHERBE (RP1-11) affirme que cela engendre la zizanie dans les villages entre victimes et bénéficiaires

**22 – risques incendie**

Le risque d’incendie des éoliennes (2 contributions) a été souligné par Mme DARCY(RE274) qui fait remarquer que le risque incendie est un des principaux risques comme le note l’étude de dangers. Elles sont proches des bois aussi elle s’interroge sur les moyens mis en œuvre.

GUÉRET-ENVIRONNEMENT (RE440) : qui prévient le SDIS ? Qui intervient de suite ? La façon de traiter un incendie peut paraître légère : pas de réserve d’eau. Si l’incendie se propage, il pourra le faire dans les terres et les bois (1 Ha brûle en 15 Min).

**23 - Emissions lumineuses**

 **Quelques personnes (24 contributions) se plaignent des émissions lumineuses clignotantes jour et nuit  engendrées par le balisage aérien**

C’est le cas de un ANOMYME (RE40), ANONYME (RE61), Mme Y HOU (RE67), Mr GABAZZI, Mr TISSIER (RE128), Mr GOUY (RE159), ANONYME (RE167), Mr PARINAUD (RE204), Mr et Mme LEMAIRE (RE71), Mr CATTENOZ (RE237), Mme LAGHI (RE249), Mme VALERY (RE267), ANONYME (RE 303), M. PAQUET Jean-Luc (RE343), Rudy MAES (RE375), ANONYME (RE451), Serge ARRAUD (RE496), Claudine ARRAUD (RE497), Mr MAES (note écrite n° 14)

Mr et Mme LEMAIRE (RE119) (courrier n°1) (note écrite n° 15) pensent que les flashs lumineux auront un effet néfaste sur la santé

Dominique BERNARD (RE318) estime que les éclats lumineux affecteront les espèces animales nocturnes.

Victor LAURENDEAU (RE371) : «  à partir des gîtes de Villelot à Jouillat, nous aimions le soir sur la terrasse, admirer le ciel étoilé sans pollution lumineuse (ce qui est vraiment exceptionnel en France) et bien, les clignotements lumineux des éoliennes vont remplacer les étoiles. C'est nettement moins romantique !!! »

**24 – Interrogations sur le porteur de projet**

**Le porteur de projet suscite des interrogations en raison du montage actionnarial entre les sociétés du groupe Boralex, de l’origine étrangère de la maison- mère, de l’attitude de ses dirigeants, du système de cautionnement de Boralex les Bruyères ou du manque de sérieux de cette entreprise (10 contributions)**

L’association VieVents en Creuse (RE196) s’interroge sur le montages des différentes sociétés mentionnées au dossier d’enquête, le montage de leur capital et leur financement

Mme DARCY(RE202) note qu’entre Boralex INC société par actions dument constituée en vertu de la loi canadienne, Boralex Europe société de droit luxembourgeois, Boralex les Bruyères SARL au capital de 5000 €, il y a de quoi s’y perdre. Le conseil municipal a-t-il pris en compte tous ces éléments

Mme MOEHRING (RE220) fait le même constat que l’observation précédente, et dénonce les systèmes de financement et de cautionnement existants entre les différentes sociétés du groupe Boralex, systèmes qu’elle juge opaques

Promoteurs peu sincères : J-P CLOSTRE (RE378).

Muriel MOEHRING (RE379) et (RE410) explique que l’audition de la société BORALEX devant la Commission sur les Énergies Renouvelables de l’Assemblée Nationale montre de nombreuses incohérences par rapport au projet de Glénic (extraits en p.j.) et un réel manque de sérieux (3 exemples de réponses sont notées).

RICHE (RE489) : sociétés douteuses sans aucune garantie.

GUÉRET-ENVIRONNEMENT (RE440) : Connexion entre BORALEX Les Bruyères et BORALEX Inc . Ce dernier ayant fait faillite, comment peut-on lui demander de cautionner BORALEX Les Bruyères ? Rien n’est clair.

 ANONYME (RE443) : A l’époque du « utilisons français » choisir une société canadienne avec un gérant basé à Bruxelles qui va installer des Vestas danoises !! Cela sent la chasse aux subventions.

L’ADEV parle de « publicité insidieuse et mensongère des promoteurs. »

 Mme DESRIER (note écrite n°10) affirme que le dossier démontre le manque de sérieux et de crédibilité de l’entreprise Boralex

**25 - Choix du lieu du projet**

Le choix du lieu du projet a été soulevé par Mr GOUNY (RE75) qui constate que le projet est en limite de la zone la moins propice à l’éolien, tous les projets en Nouvelle Aquitaine sont situés en Poitou Charente et en Limousin, l’ancienne région Aquitaine est épargnée, il se pose la question pourquoi ?

**26 - Financement du projet**

**Quelques personnes (3) sont en désaccord profond avec le mode de financement de l’éolien notamment les subventions accordées par l’état.**

C’est le cas de Mr GLEMET (RE1), Mr DESVILLETTE président de l’ADPECV (RE268),

 Mr SOULAT (note écrite n°8) : cofinancées par l’état, les sociétés font pression sur les propriétaires des terrains pour une signature rapide du bail

**27 - Impact sur les eaux**

**L’impact sur les eaux est en relation avec le thème des zones humides. Le risque de déviation des sources, de pollution des nappes phréatiques, en particulier pendant les travaux sont les motifs évoqués contre l’implantation des éoliennes (8 contributions)**

Mme LAGHI (RE249) souligne un risque de déviation des eaux souterraines, les éoliennes sont proches d’un étang, des sources et de zones humides

Mme DUBRAC (RE275) pense que les nappes phréatiques seront souillées par la préparation du terrain, le défrichement, la construction des éoliennes

Christiane et François GUYONNET, propriétaires de l'étang de Mauques 23 GLENIC (RE 297) s’inquiète de l’impact de l'éolienne E1 qui se trouvera dans le bassin versant de leur étang.

L’association LENA 23 Azerables (RE294) indique que pour ce qui concerne les nappes phréatiques, les excavations risquent fort de faire remonter l'eau

GUÉRET-ENVIRONNEMENT (RE440) et ANONYME (RE427) s’inquiète d’une possible pollution du sol et des eaux souterraines.

Michel BORDAS (RE438) et T. BERNARD (RE450) notent que des captages d’eau potable se situent à proximité.

**28 - Impact sur les sols, béton**

**L’impact sur les sols est évoqué par la population au travers des tonnes de béton qui seront coulées pour réaliser les fondations. (48 contributions) Ce sont des chiffres très importants concernant les quantités de béton qui sont évoqués par les intervenants bien souvent sans préciser la nature des impacts provoqués.**

 C’est le cas de : ANONYME (RE17), Mr BONINGUE (RE18), Mr BAYRON (RE22), Mr et Mme BRANGER (RE30), ANONYME (RE40), ANONYME (RE61) Mme Y HOU (RE67), Mr Camille FOULATIER (RE73)

Mme COULAUDON (RE104), MME VANET (RE110), Mr VILLANO (RE113), Mr et Mme LEMAIRE (RE119),, Mme BONNETAUD (RE148), ANONYME (RE149), Mme DEBOUCHER (RE179), Mr F. TISSIER(207), Mme BIZALION (RE213), Mr et Mme WAGENAAR (RE74), ANONYME (RE242), Mme DARCY (RE243), Mme CHARASSON (RE246), Mr ARRAUD (RE255), ANONYME (RE303), Sylvie LESUISSE (RE361), ANONYME (RE360), Alain MARMONIER (RE370), GUÉRET-ENVIRONNEMENT (RE440), Mireille-Laure GOUVERNAIRE (441), ANONYME (RE427), Michel BORDAS (RE438), T. BERNARD (RE450), ANONYME (RE456), Serge ARRAUD (RE496), Claudine ARRAUD (RE497). Mr DESVILLETTE président de l’ADPECV (RE268), Mr et Mme LEMAIRE(courrier n°1) (note écrite n° 15), Mr CHAMPEYMOND président de l’association VITHEC (courrier n°4), Mme CAZADE (courriel n°1), Mme PENOT (note écrite n°5), Mr SOULAT (note écrite n°8), L’association ADEV (note écrite n° 16), Mme SOUBRANT (RP1-6), Mr LAMY (RP1-10), Mme MALHERBE (RP1-11)

Mr TAYMANS (RE111) évoque l’excavation de tonnes de terre qui risque de perturber l’approvisionnement en eau des sources,

Mr BERNARD (RE201) affirme que des tonnes de béton et de ferraille s’oxydant générera obligatoirement des pollutions. Dans le bail signé entre le porteur de projet et les propriétaires, il n’est pas stipulé que l’exploitant prendra à sa charge le risque de pollution, ce qui veut dire que toutes les pollutions incomberont aux propriétaires. Dans 20, 30 ou 50 ans quand Boralex aura disparu, il ne restera que les héritiers des terrains pour régler la facture

Mme LAGHI (RE249) souligne le coté irrémédiable du bétonnage

**29 - Energies alternatives**

**26 personnes opposées aux éoliennes ont fait des propositions alternatives. Pour ce substituer à l’éolien, selon le sensibilité des intervenants, ils proposent l’énergie hydraulique, le photovoltaïque, la méthanisation ou le nucléaire**

Le département de la Creuse étant reconnu pour l’abondance de l’eau et par ses moulins, plusieurs personnes estiment qu’il serait plus judicieux d’exploiter ce gisement hydraulique plutôt que de développer les éoliennes considérées par la population comme peu productives : Mme FANTHOU (RE7), Mme NENQUIN (RE12), Mr et Mme BRANGER (RE30), Mr THERBY (RE152) se sont exprimés dans ce sens

Mme BIZALION (RE213) préconise, la méthanisation, le photovoltaïque sur les toits, petites installations hydrauliques, et les éoliennes individuelles plutôt que ces parcs d’éoliennes industrielles

Mr BERNARD (RE248) pense que la commune aurait pu aller vers un mix de production d’énergies renouvelables en lançant des études de faisabilité dans le domaine du photovoltaïque, de le méthanisation, de l’hydraulique. Certains moyens de production se seraient certainement autofinancés

Mme LAGHI (RE249) considère que les financements des éoliennes seraient plus judicieusement utilisés pour développer l’isolation des habitations et la recherche et le développement du nucléaire

Un intervenant anonyme « EVAN » (RE250) aurait mille fois préféré un parc photovoltaïque

Emmanuel DENIS (RE445), ANONYME (RE468), proposent que l’on installe des éoliennes sur les immeubles, les zones industrielles pour une consommation à proximité.

ANONYME (RE396) se prononce pour le solaire en toiture.

ANONYME (RE334) propose que l’on construise des centrales nucléaires refroidies au gaz ou des centrales à eau lourde générant de la vapeur, cela à côté des centrales nucléaires existantes.
ANONYME (RE380) et Pascal RIBOULET (RE471) se prononce en faveur de l’énergie nucléaire.

S. BAUDIMONT (RE404) note qu’actuellement il est difficile de stocker l’énergie produite.

J. CHAIX (RE 411), ANONYME (RE473), et ANONYME (RE485) pensent qu’il faudrait adopter une attitude de sobriété et consommer mieux.

ADEV (RE460) présente la production et la consommation d’énergie de la Creuse afin de montrer que l’énergie éolienne n’est pas nécessaire. Elle indique aussi que la région Nouvelle-Aquitaine est exportatrice d’énergie.

ANONYME (RE456) propose de récupérer l’énergie de l’océan sans nuisances, de mieux utiliser le photovoltaïque sans excès.

Dominique BERNARD (RE505) pense que le grand nombre de raccordements de nouvelles ENR de types photovoltaïques chaque année sur le réseau existant (coût de raccordement faible) permettra à la Creuse de devenir un territoire à énergie positive.

Sébastien BIDOU (RE488) plus favorable au photovoltaïque et à un investissement pour une meilleure isolation de habitations.

Liliane GOUNY (RE484) estime qu’il faudrait augmenter la puissance des barrages hydroélectriques, multiplier les installations photovoltaïques et utiliser la géothermie.

Muriel WEHBI-GOUVERNAIRE (RE478) favorable à d’autres sources d’énergie renouvelable.

T. BERNARD (RE450) est favorable aux énergies dites vertes comme l’hydraulique, l’hydrogène,...

Mme DARNEY (RP2-7) estime qu’une autre possibilité serait de produire de l’électricité en quantité non négligeable par des turbines installées sur les moulins et seuils, encore en état sur les rivières de France

**30 - Augmentation du nombre de parcs sur le secteur**

**Quelques personnes (11) pensent que la création de ce parc n’est que le début de la création d’une zone industrielle éolienne beaucoup plus vaste ou d’autres promoteurs viendront s’installer en citant les exemples d’Evaux Fontanières ou Quinssaines.**

C’est le cas de l’association Vie Vents en Creuse (RE82), de Mme COULAUDON (RE104), de Mr BERNARD (RE132), ANONYME (RE149), Mr GUYONNET (RE172), C. ROUSSEAU (RE324), ANONYME (377).

Mr GLEMET (RE245) pense que la Zone D’implantation Préférentielle étudiée permet encore l’implantation de 15 éoliennes, il s’interroge sur le devenir de ces espaces

Julien DUPOUX (RE311) attire l’attention sur le risque d’extension future du projet comme c’est le cas à Évaux-les-B.près de son domicile. Même remarque de l’association VieVents en Creuse (RE312) qui indique que lorsqu’un raccordement à un poste source existe, cela facilite les projets d’extension.

ANONYME (RE382) indique que le promoteur devrait, soit retirer ce projet et présenter le projet définitif s'il a des ambitions de développement, soit s'engager de façon formelle à ce que ni lui, ni une filiale ou entreprise apparentée, ne développe le parc à l'avenir, et cela dans un rayon d'au moins 30 km.

**31 - Raccordement au poste source de Guéret**

**Des intervenants se sont préoccupés du raccordement au poste source de Guéret pour des raisons aussi variées que sa capacité d’accueil, l’itinéraire a emprunter, les dégâts que causeront les travaux ou encore sa prise en compte insuffisante dans l’étude d’impact. (10 contributions)**

Un anonyme (RE247) estime que les travaux d’implantation du parc éolien ne devraient débuter qu’après la réalisation des réseaux de transport de l’énergie, en France, trop de parcs éoliens et photovoltaïques, implantés depuis des années, ne sont pas raccordés au réseau

Mr DESVILLETTE président de l’ADPECV (RE268) estime que le projet va entrainer le doublement de la capacité du réseau entrainant une multiplication des câblages haute- tension.

L’association LENA (RE276) fait remarquer que le raccordement au poste source de Guéret n’a pas été pris en compte dans l’étude d’impact en citant le code de l’environnement

Mr et Mme LEMAIRE (RE283) demande quel sera l’itinéraire des câblages pour rejoindre le poste source de Guéret et s’interrogent sur sa capacité à supporter les alimentations électriques des éoliennes et des panneaux photovoltaïques

L’Association VieVents en Creuse (RE341) évoque le raccordement au poste source de Guéret : suite à ses recherches elle pense que la capacité d’accueil n’est pas suffisante, mais aussi que les avis des communes ou du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux nécessaires en bordure de voirie devraient être joints au dossier.

Association GUÉRET-ENVIRONNEMENT (RE440) note aussi cet élément.

Mme Josiane GUERRIER (RE455 et 457) note, pièces jointes à l’appui, qu’il apparaît que la Sté BORALEX ne puisse pas accéder au poste source de Ste Feyre.

ANONYME (RE464) et ANONYME (RE473) problème du raccordement des éoliennes sur le réseaux RTE en fonction de la vétusté et l'ancienneté du réseau, coût des travaux pour les nouvelles lignes de raccordement.

**32 - Recyclage des pales et des matériaux**

**Le recyclage des pales et des autres matériaux lors du démantèlement est une source d’inquiétude pour la population et se pose la question du devenir de ces matériaux (40 contributions)**

Mme COULAUDON (RE104), Mr VILLANO (RE113) ANONYME (RE149), ) Mme TRESPEUX (RE198), Mme MASSON (RE212), Mr GARAT (RE229), Mr et Mme WAGENAAR (RE74), Mme DARCY (RE243), Mr BERNARD (RE248), Mr ARRAUD (RE255), Mme L. CAILLAUD (RE259), Mme A. CAILLAUD (RE260), Mr K. CAILLAUD (RE 261), Mr T. CAILLAUD (RE262), Mme PIQUERAS (RE263), Mme CAZADE (courriel n°1), Mr SOULAT (note écrite n°8), Mme SOUBRANT (RP1-6), Mme BIZALION (RP-8), Mme MALHERBE (RP1-11), J. JAVAYON (RE305), ANONYME (RE326), ANONYME (RE329), GAEC Élevage Verger Les Véchères (RE347), Alain MARMONIER (RE370), ANONYME (RE391), ANONYME (RE394), ANONYME (RE396), M-N DIEUTEGARD (RE402), J. CHAIX (RE 411), Michel BORDAS (RE438), GUÉRET-ENVIRONNEMENT (RE440), Pascal LAMBERT (RE439), ADEV (RE460), ANONYME (RE464), Virginie GRANCHO (RE494), Serge ARRAUD (RE496), Claudine ARRAUD (RE497) posent la question du recyclage des pales d’éoliennes.

Mme BIZALION (RE213) affirme que ces matériaux non recyclables ne sont pas « verts »

 L et C P (RE231) précisent que les matériaux ne sont recyclables que partiellement et s’interrogent alors sur leur stockage

 **33 – Projection d’éléments et bris de pales, accidents et autres dangers**

**Les risques d’accidents de toute nature a quelque fois été évoqué par la population parfois en citant le récent bris de pale sur le parc éolien de la Souterraine. (17 contributions)**

Mr et Mme LEMAIRE (RE115) rappellent que des pales se brisent et que des rotors tombent notamment dans le département

Pour Mr MOREAU (RE123), il existe un risque de bris de pale comme il y a deux mois en Creuse

Le président du collectif SOS EOLE 23 (RE200) estime que le bris de pale est un risque très élevé selon le tableau d’accidentologie fourni par le promoteur, il cite vingt accidents majeurs survenus en France entre 2018 et 2021notamment à la Souterraine (23) fin 2021 et à Saint Georges Sur Arnon (36) le 12/01/21. Il exige donc une zone de sécurité de 1000m entre les éoliennes et les habit ations

Mr GUETAT (RE233) affirme que les accidents dus aux éoliennes sont nombreux hors, il n’existe aucune protection pour les agriculteurs et les promeneurs, il en conclu que les distances d’éloignement des routes sont trop faibles, à Glénic, aucune route départementale n’est hors de zone de chute d’un mât

Le Collectif SOS EOLE 23 (RE234) et ) et GUÉRET-ENVIRONNEMENT (RE440) estiment que la vie est mise en danger pour des projections de pales

Mr DESVILLETTE président de l’ADPECV (RE272) signale le bris d’une pale d’une éolienne récemment à la Souterraine

L’association ADEV (note écrite n° 16) dénombre 20% de risque d’accidents graves pour 6 éoliennes sur 30ans, 26 accidents sévères en France depuis 2016

ANONYME (RE485) évoque les dangers de chute de pales ; ADEV (RE460) montre différents scénarios d’accidents qui se sont déjà produits. Carole TISSIER (RE462) rappelle la proximité de la D63 proche des éoliennes E4 et E5.

* Autres dangers :

ANONYME (RE396) évoque les risques en cas de tempête.

Dominique BERNARD (RE442) estime que le grand gibier sera perturbé et pourrait être responsable d’accidents de la circulation, les éoliennes étant proches de certaines voies.

Dominique BERNARD (RE331), l’Association GUÉRET-ENVIRONNEMENT (RE440), Mireille-Laure GOUVERNAIRE (441) et Muriel WEHBI-GOUVERNAIRE (RE478) évoquent les possibles fuites d’huile.

**34 - Mise en doute de l’impartialité des commissaires enquêteurs**

**Deux personnes ont mis en doute l’impartialité des commissaires enquêteurs et leur indépendance vis-à-vis du porteur de projet**

ANONYME (RE390) : « S'ils le peuvent, je souhaite que les membres de la commission prennent cet engagement écrit et signé : "Je soussigné \_\_\_\_\_\_\_\_, certifie que ni moi ni mes proches n'ont reçu ou prévu de recevoir des avantages ou des rémunérations de la part d'entreprises ou d'organes d'influences liés aux nouvelles énergies renouvelables?; et nous nous engageons à refuser tout proposition du même ordre à l'avenir »

Mr AUCLAIR (RE292) : émet des doutes sur l'enquête publique mise en place ; souhaite que la conclusion de celle-ci relève d'un jugement impartial et s'appuie sur un jugement bien fondé et non financé.

Cette question s’adresse à la commission d’enquête, qui produira une réponse circonstanciée dans le rapport.

**35 – Divers**

**Sous le vocable « divers » sont regroupés des thèmes qui ont été abordés par un nombre limité de personnes**

Une personne ANONYME (RE415) et Thomas DEVAUD (RE476) souhaiteraient qu’un moratoire soit décidé.

* Réceptions hertziennes (9 contributions)

Les réceptions hertziennes et wifi seront perturbées : Mr FOULATIER (RE70), Mme COULAUDON (RE104), Mr VILLANO (RE113) Mme TRESPEUX (RE198), Mr PARINAUD (RE204), Mr GARAT (RE229), GAEC Élevage Verger Les Véchères (RE347), Rudy MAES (RE375), Mr MAES (note écrite n° 14)

* Calme de la région (12 contributions)

Le calme de cette région sera détérioré : Mme POIGNANT (RE102) Mr et Mme D. et A.LEMAIRE (RE210), Mme GAMBART (RE232), ANONYME (RE332), ANONYME (RE333), ANONYME (377), Y. DELATTRE (RE403), Éric LEBLOND (RE405), ANONYME (RE429), Michel BORDAS (RE438), Geneviève GUÉRET (RE444), A. BERNARD (RE475).

* Projection de glace (5 contributions)

Le risque de projection de glace a été développé par Mr BERNARD (RE166) qui pense que ce risque est bien réel à proximité de routes fréquemment utilisées, sachant que la hauteur des éoliennes n’est pas définie

C. ROUSSEAU (RE324) et l’Association GUÉRET-ENVIRONNEMENT (RE440) évoquent aussi ce risque.

Marie DARCY (RE392) s’inquiète des cinq scénarios d’accidents décrits dans l’étude de dangers par rapport à la route D63 ; conteste (par erreur) la distance entre l’éolienne E05 et la D16

L’association LENA (RE282) alerte également sur le risque de projection de glace

* Aménagement d’une aire d’accueil

Mme DARCY (RE169) pense que s’est une mesure sans intérêt, les randonneurs ne viendront pas se promener au milieux des éoliennes ou s’assoir sur les bancs

* Terres rares (12 contributions)

Mme GUERRIER (RE175) demande si la société pourrait certifier que les aérogénérateurs qui seront utilisés seront exempts de terres rares en citant le Cas de Sainte Pazanne ou de nombreux cas de cancers pédiatriques pourraient s’expliquer par la présence de terres rares.

Mr et Mme WAGENAAR (RE74), Mr BERNARD (RE248), Mme DUBRAC (RE275), L’association LENA (RE278), ANONYME (RE280), ANONYME (RE288), Mme CAZADE (courriel n°1), ), M-N DIEUTEGARD (RE402) notent également la présence de terres rares

ANONYME (RE322), Pascal LAMBERT (RE439) note les impacts de l’extraction des terres rares.

ANONYME (RE385)  demande que si le promoteur prétend que les éoliennes ne contiennent pas de terres rares, il doit fournir des preuves concrètes de cela, soit à minima une attestation du fabricant le garantissant pour chaque modèle retenu dans ce projet.

* Empreinte carbone (3 contributions):

ANONYME (RE388) demande à ce qu'une évaluation indépendante et complète soit menée pour connaître l'empreinte carbone et environnementale totale du parc tel qu'il est prévu et en incluant tous les aspects : fabrication des matériaux, mines, traitement du minerai, pétrole nécessaire pour les résines époxy et les fibres des pales, transports, câblage et mines nécessaires, etc., que cette empreinte carbone soit compensée localement en plantant des arbres au pied même des éoliennes et que celle-ci et le bilan des autres pollutions soient affichés sur un panneau d'information.

L’ADEV note que les conclusions du rapport du député Julien AUBERT indiquent que le bénéfice climatique de la politique de soutien aux éoliennes est quasiment nul en termes d’émissions de CO2.

Carole TISSIER (RE462) pense que l’éolien est une fausse énergie verte (cette opinion se retrouve dans d’autres observations).

* Bail emphytéotique et maitrise foncière du porteur de projet (6 contributions)

Quelques personnes dont l’association LENA (RE279) (RE282) ou Mr et Mme LEMAIRE (courrier n°1) (courrier n° 15) remettent en cause le principe du bail emphytéotique entre les propriétaires des terrains et le porteur de projet et en dénoncent les conséquences

L’Association VieVents en Creuse (RE335) indique, après avoir précisé les aspects réglementaires, que toute parcelle cadastrale qui est éloignée du centre d’un mat éolien d’une distance de la moitié de la hauteur de celle-ci doit faire l’objet d’un bail emphytéotique et précise toutes les parcelles pour lesquelles le promoteur n’a pas jugé utile de demander aux propriétaires des dites parcelles de signer un bail ou une promesse de bail emphytéotique afin d’avoir la maîtrise foncière du projet. (plusieurs pièces jointes viennent étayer cette observation). La commission demande une réponse précise à cette observation

ANONYME (RE302) : « On peut donc imaginer que des promesses de bail n'aient pas été renouvelées par certains propriétaires....c'était le cas pour Anzême.

Est-ce que Boralex « nouvelle version » a reconduit la totalité de ses promesses de bail pour les hauts de Glénic ?... Par souci de transparence et pour garantir au public la parfaite maîtrise foncière du promoteur, il est demandé de produire les promesses de bail aux commissaires enquêteurs. »

* Cartographie des zones favorables

L’Association de sauvegarde des paysages du Guérétois déplore que la cartographie des zones favorables au développement de l’éolien ne soit toujours pas d’actualité, C’est une perte de chance pour le public

* Trafic aérien (3 contributions)

Rudy MAES (RE375), ANONYME (RE464), ANONYME (RE473) par rapport à l’aviation de loisir.

**36 - Observations particulières**

**Ont été regroupées ici des observations très diverses concernant une seule personne ayant à formuler des observations personnelles (3 contributions)**

Mme LEFRANC (RP2-6) est propriétaire d’une parcelle AK n° 178 située à 400m des éoliennes E1 et E2, elle s’interroge sur son projet mûri depuis des années de construire une habitation sur celle-ci

Patrick LABARRIERE et Pascale LAPORTE LABARRIERE (RE500) constatent que les zones où la puissance éolienne installée est la plus importante sont aussi celles où les revenus sont les plus bas…

Mr MARTIRE La brousse 23 GLÉNIC ( RE296) : espère que cette enquête soit reconnue.

 Mr. COLIN (RE336) pense que les propriétaires qui ont accepté de signer un bail avec le promoteur n’habitent pas à proximité et ne voient que le profit immédiat.

**II – CONTRIBUTIONS FAVORABLES AU PROJET**

**Tous les avis favorables au projet ont été regroupés dans cette rubrique quelque soit les motifs invoqués. Ils sont au nombre de 20**

Un anonyme (RE161) constate que les projets avoisinants ont été pris en compte, les mesures proposées pour la biodiversité sont intéressantes, l’étude de dangers est complète et le promoteur éolien est sérieux, toutes les informations sont disponibles

Une autre personne anonyme (RE162), aussi favorable avance que d’autres habitants de Glénic ont répondu favorablement au projet pendant le  porte à porte l’impact visuel reste minime et pas gênant pour la vie quotidienne, pas gênant non plus pour le paysage : le relief et la végétation le masqueront, le bénéfice d’une production renouvelable est conséquent pour le territoire, les gens proches d’un parc éolien ,e sont pas gênés par le bruit : voir le parc de Quinssaines (Allier)

Une troisième personne anonyme (RE163) considère que le développement d’énergies renouvelables est une nécessité, le porteur de projet tient la population au courant des avancés du projet les enjeux environnementaux sont pris en compte. Ce projet est idéal pour contribuer à la transition énergétique

Le projet permettra des retombées fiscales pour le territoire, il a été conçu pour avoir un impact le plus faible possible sur l’environnement et les paysages. La transition énergétique nécessitera la transition des paysages : ANONYME (RE170)

« EMILIEN »(RE171) est favorable à ce projet participant à la transition énergétique étant donné ses qualités notamment dans la prise en compte sérieuse de la biodiversité.

Le projet s’inscrit dans nos objectifs de transition énergétique, l’opérateur a bien pris en compte les préoccupations environnementales : ANONYME (RE173)

Mr PALMIER (RE222) considère que l’éolien est une bonne technologie présentant un bon bilan carbone, Boralex a réalisé un bon travail sur ce projet, la concertation et le porte à porte démontrent que ce projet est accepté et acceptable

Mme GUILLON (RE284) se prononce favorablement pour le projet éolien de Glénic après avoir largement développé le thème du réchauffement climatique et cité les rapports du Giec

Mr LECRIVAIN (courrier n°2) est favorable aux éoliennes de Glénic en raison de l’urgence à agir pour le réchauffement climatique et de ses effets, électricité nécessaire, indépendance énergétique, les paysages sont plus menacés par le réchauffement climatique que par les éoliennes. Le projet de Glénic n’encercle pas de zones habitées et est conforme au schéma communautaire des énergies renouvelables

Mr HUMBERT (courrier n°6) considère l’énergie éolienne comme étant sûre, propre et indigène. L’énergie éolienne est le moyen le plus économique de produire de l’électricité toutes sources confondues. Les nuisances sont sans commune mesure avec les énergies fissiles ou fissibles, c’est de l’énergie délocalisée et des emplois créés localement. Le mât de mesure a confirmé l’intérêt des éoliennes.

Mme HUMBERT-SAGNET (courrier n°5) apporte des arguments identiques à la contribution précédente

Mr COMPIN (note écrite n° 12) livre une réflexion très développée sur l’éolien et les énergies renouvelables en général et estime que le projet d’un parc éolien par une société respectueuse du bien être des habitants sur Glénic ferait sens.

Mme GOJARD et Mr BRANBON (RP1-12) affirment que l’énergie éolienne est 100% naturelle, produite par le vent donc pas de risque de pénurie, pas de pollution, ne crée pas de gaz à effet de serre.

Mr LACROIX et Mr LOUVRADOUX représentant le GAEC des Gardes (RP1-13) sont favorables pour le renouvellement de nos énergies puisqu’il faut se passer du nucléaire dans les années à venir. Bonne chose étant donné que l’on a du vent

ANONYME (RE408) : l’éolien évitera la production de déchets radioactifs ; nécessité d’augmenter la production électrique, les besoins se multipliant mais aussi de réduire nos consommations. Le projet participera à la transition énergétique.

Gisèle P. (RE412) est favorable aux énergies renouvelables et critique les opposants : « Oui tout le monde souhaite de l'énergie verte, tout le monde flatte ses vertus.
Mais dès qu'il s'agit d'être soit même impliqué, de faire quelques concessions pour participer à l'effort collectif, et bien, on trouve toujours une bonne raison de s'opposer.
"Oui, c'est bien mais surtout pas chez moi.» Et alors, on assiste à une dynamique diluvienne de mauvaises langues et de mauvaises fois pour effacer la légèreté intellectuelle qui se cache derrière. Je trouve cela triste, égoïste et lâche.

Frédéric GIRAUD (RE433) se prononce en faveur des énergies renouvelables, note les risques de l’énergie nucléaire et l’incertitude des approvisionnements en uranium. (p. j. extrait :)

Liliane GOUNY (RE484) (propriétaire de plusieurs gîtes au Boucheteau) pas opposée mais se demande si la Creuse conservera son attractivité après l’installation de parcs éoliens. (« Les touristes viendront-ils aussi nombreux ?)

Elle indique :

« De notre piscine ils verront 5 éoliennes !! »



Laurence COMPIN (RE435) :

Doit-on penser ? : Oui d’accord pour l’éolien et le nucléaire et ses déchets tant que ce n’est pas chez nous.

Il serait normal que l’ensemble de la population du pays se sente concernée par le sujet.
Ceci dit, on peut comprendre que les riverains soient inquiets de l’effet visuel et du bruit.
A choisir il vaut peut-être mieux quelques éoliennes chez nous qu’une centrale nucléaire ou ses déchets.

Kévin FORGET (RE436) projet bien conçu techniquement et conforme aux exigences réglementaires qui participera à la transition écologique.

**2 - 3 QUESTIONS SOUMISES AU PORTEUR DE PROJET PAR LA COMMISSION D’ENQUETE**

A l’issu de l’enquête publique, la commission d’enquête a souhaité poser quelques questions au porteur de projet pour éclairer plus précisément sa prise de décision :

**Question n° 1 : Perte de valeur de l’immobilier**

Y a – t – il des éléments locaux ou nationaux pour répondre à cette question ? Notamment au travers d’observatoires de l’immobilier au sein des départements mis en place par les professionnels de l’immobilier

**Question n° 2 : Démantèlement**

Pouvez- vous nous fournir des devis effectués par des sociétés spécialisées pour le démantèlement de parcs éoliens ?

Etes-vous convaincus qu’à ce jour cette somme soit réellement en adéquation avec les structures envisagées ?

Le montant initial de la garantie financière est calculé en considérant un coût de 50 000 € par aérogénérateur d’une puissance de 2Mw. Conformément à l’article 4 de l’arrêté du 06 Novembre 2014, l’exploitant doit ensuite réactualiser le montant de la garantie tous les 5 ans., en utilisant la formule de calcul mentionnée en annexe 2 de l’arrêté du 26 Août 2011. Pouvez-vous indiquer à la commission quel serait le montant indexé à ce jour du démantèlement d’une éolienne qui aurait été construite, pour être pragmatique, il y a 5 ans, soit en 2015 ?

**Question n° 3 : Flashs lumineux**

Pensez-vous, sur ce parc, qu’il soit possible d’utiliser des feux directionnels modulables visibles par l’aviation tout en préservant les habitations les plus proches ?

**Vous voudrez bien répondre aux thèmes, questions, et contributions dans l’ordre ou elles figurent dans ce document**

Le président de la commission d’enquête,

Michel DUPEUX

 

 Remis en mains propres le**:** 04 mars 2022, en mairie de GLENIC à :Monsieur frédéric TESSIER, représentant de la SARL BORALEX LES BRUYERES

 **Signature**

